

Bulletin officiel

de la

Ligue des Droits de l'Homme

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

Le Congrès de 1917	401
Le Gouvernement russe et la presse	402
A propos de Stockholm	403
Pour une paix juste et durable	405
Victor Basch	411
La Ligue espagnole des Droits de l'Homme	417
Au sujet de notre manque d'artillerie lourde (G ^U PERGIN)	429
La Pologne (Henri GUERNUT)	435
Situation de la Ligue	440
Comité Central (19 février — 5 mars 1917)	443
Activité des Sections	454
La Vie chère	463

N. B. — 1^o MM. les Présidents de nos sections sont priés de répondre d'URGENCE à notre question de la page 401 du présent Bulletin.

2^o Nous nous excusons encore une fois de ne point donner, dans ce numéro, d'extraits ou de résumés de nos interventions. Les numéros d'août et de septembre en seront remplis. Et nous prions nos amis de le propager autour d'eux.

PARIS — RUE JACOB, 1 (VI^e ARR^t)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ÉTRANGER, 4 fr. par an

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— **James Bryce.** LA RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE; traduction française (V. Giard et E. Brière, éd.; cinq vol., 60 fr.). C'est la plus importante étude qui, depuis celle de Tocqueville, ait paru sur la grande République américaine: étude pleine de faits, d'un grand caractère philosophique, néanmoins, d'un tour qui n'a rien d'abstrait. Son illustre auteur, qui a joué un rôle politique apprécié en Angleterre, qui a été ambassadeur à Washington, ne l'a écrite qu'après plusieurs voyages; c'est une œuvre — et qui durera — où l'on sent la main du praticien et de l'historien. L'initiative de M. Wilson appelle sur ce livre toute attention. Nous en recommandons tout particulièrement la lecture à nos collègues que préoccupent l'institution d'une Société des Nations. Ils y trouveront non seulement l'explication historique de cette initiative, mais encore les plus précieux renseignements sur un Etat qui fournit depuis plus de deux siècles une expérience de Fédération dont nous aurons à reprendre certains éléments, à la Constituante des Etats-Unis de l'univers civilisé.

Nous devons remercier les éditeurs et traducteurs.

— INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET RAPPORTS INTERNATIONAUX A LA VEILLE DE LA GUERRE. (Félix Alcan, éditeur; 3 fr. 50). Ce volume contient quatre conférences faites en 1914 à la Société des anciens élèves de l'École libre des sciences politiques.

M. A. Marvaud parle de LA DIPLOMATIE ET LES RELATIONS COMMERCIALES; M. de Peyerimhoff traite des ENTREPRISES ET CAPITALS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER. La contre-partie, ENTREPRISES ET CAPITALS ÉTRANGERS EN FRANCE est exposée par MM Guebbard et P. Guillaïn. Enfin M. de Lasteyrie traite de L'ÉVASION FISCALE et des rapports internationaux qui peuvent permettre de restreindre efficacement la fraude. Sur tous ces points, l'histoire diplomatique et politique, la statistique et l'observation des faits les plus significatifs ont suggéré aux orateurs des aperçus variés présentés avec la plus fine précision.

— **A. Debidour.** HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE depuis le Congrès de Vienne jusqu'au Congrès de Berlin (2 vol.; Alcan, éd.; 18 fr.). A cette remarquable étude qui, parue en 1891, a retrouvé au contact de la Grande guerre une extraordinaire actualité, l'auteur a ajouté une suite qui ne lui cède en rien, pour la précision des faits et l'intelligence coordinatrice. Cette suite, qui comporte deux volumes (même éd.; 2 vol.; 18 fr.), mène le lecteur jusqu'en 1916. Le premier a pour titre: LA PAIX ARMÉE (1878-1904); le second: VERS LA GRANDE GUERRE.

Il ne saurait être question d'analyser un ouvrage de cette importance: nous nous bornons à engager tous ceux que les origines de la guerre préoccupent à le lire. Ils y verront comment les ambitions territoriales et les jeux de la diplomatie secrète ont peu à peu amené et développé la tension qui a abouti à la catastrophe. A partir de 1907, M. Debidour fait remarquer que les gouver-

nants ont eu surtout comme préoccupation principale de renforcer leur position militaire. Il ne faut pas oublier qu'aux deux Conférences de la Paix, c'est l'Allemagne qui, par son opposition systématique, empêcha l'accord de se faire sur un sérieux traité mondial d'arbitrage.

M. Debidour est mort, il y a quelques semaines, laissant achevée cette œuvre qui fait honneur à sa mémoire.

— **Paul Laband.** LE DROIT PUBLIC DE L'EMPIRE ALLEMAND (V. Giard et E. Brière, éd.; 6 vol., 60 francs). Laband : c'est un grand nom de jurisconsulte; il doit sa notoriété, surtout, à ce traité qui est le plus complet qui ait paru sur les institutions allemandes. Comme les Etats-Unis, l'Allemagne est une Fédération; mais, à la différence de la République transatlantique, un profond esprit démocratique ne l'inspire pas; démocratique en un certain sens dans sa législation sociale, elle est absolutiste, presque sans nuances, dans son gouvernement; d'où un déséquilibre que Laband nous aide à voir et à analyser; déséquilibre qui, au surplus, donne quelques lueurs sur les origines lointaines de la guerre. Nous ne saurions certes trouver dans ce livre d'exemple à suivre pour la grande œuvre à laquelle le président Wilson nous a conviés; car il manque, à la base de chaque Etat allemand, ce droit de disposer de ses destinées dont il a fait le principe fondamental de la Société des Nations. Mais nous en conseillons néanmoins la lecture: c'est le meilleur exposé de la Constitution allemande. Nous ne saurions l'ignorer, pour reconstituer une Europe pacifique.

— **Pierre Hamp.** LA FRANCE, PAYS OUVRIER (*Nouvelle Revue française*, 35, rue Madame; 2 fr. 50). C'est une sorte d'hymne au travail. On aura le sens de ce petit livre vibrant, lyrique, cependant rempli d'observations originales et de faits statistiques, par cette courte phrase: « Le titre d'ouvrier doit passer dans la hiérarchie sociale au-dessus de celui de rentier. » Et par cette autre: « Deux sentiments persistent puissants dans l'histoire du travail en France: l'amour du métier et le goût de la justice. » Livre à lire.

— **E. Pittard.** LES RACES BELLIGÉRANTES; I. LES ALLIÉS (librairie *Attinger*). L'auteur a réuni en volume ses articles remarquables du *Journal de Genève*, avec quelques modifications.

— **Arthur Travers-Borgström.** LE TRIOMPHÉ DE L'ORGANISATION ET CE QU'ELLE COUTE (librairie *Attinger*). Voici la thèse de l'auteur: « De l'organisation en temps de guerre naîtra l'organisation en temps de paix. C'est là un développement dont nul ne saurait arrêter la marche. De force ou de gré, l'Etat devra poursuivre la concentration du pouvoir entre ses mains, par crainte des nations concurrentes ou de troubles sociaux. L'organisation triomphera — mais aux dépens de la liberté. »

— La librairie *Payot* publie dans une élégante « Petite Bibliothèque romantique » l'édition originale des *RÉVERIES DU PROMENEUR SOLITAIRE* de **Jean-Jacques Rousseau** (3 francs). M. L.

Gabriel Séailles, LA GUERRE ET LA RÉPUBLIQUE (Paris, *Albin Michel*, 3 fr. 50. — Rien de plus clairvoyant et de plus harmonieux n'a été écrit sur le sens de la guerre et sur ses fins nécessaires, que ces pages où passe le souffle même de la nation et où se reflète, admirable et pure, l'âme de la France éternelle. Ecrits en pleine tourmente, aux heures lourdes qui firent vaciller plus d'une pensée à l'accoutumée maîtresse des émotions — enthousiasme ou larmes — les articles de M. Séailles, publiés de septembre 1914 à février 1916, et qu'il a réunis sous le titre *La Guerre et la République*, ne se déparent ni d'une défaillance, ni d'une exagération : une doctrine constante les anime ; une admiration tendre et forte pour la démocratie les fait frissonner.

A ceux qui, pour avoir méconnu et calomnié l'âme collective de la nation, cherchaient une excuse à leur injurieuse ignorance dans je ne sais quelle miraculeuse rénovation, il expose qu'il y a dans ce peuple qu'éclairent — hélas ! — les leurs tragiques d'une guerre qu'il n'a point voulue, une vie spirituelle qui ne tient pas à une pensée de détresse, mais à un vouloir généreux et bienfaisant.

Cette volonté réfléchie, des siècles de traditions l'ont façonnée. Elle étonnera la guerre ; elle construira la Société des Nations ; elle dressera au-dessus des peuples — vaincus et victorieux — la justice !
A. G.

— Accusé de réception : **Léon Parisot**. GUIDE DES PROPRIÉTAIRES DES TITRES ET VALEURS DÉPOSÉS PAR FAITS DE GUERRE (*Editions et Librairie*, 0 fr. 95).

— **Léon Parisot**. LE PROBLÈME DES LOYERS ET SES SOLUTIONS (*librairie Perrin et Cie*; 2 fr. 50). C'est une enquête, faite avec soin, auprès de diverses personnalités qu'il y avait utilité à consulter. On la lira avec intérêt.
H. G.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Augmentation du capital social

Comme conséquence de l'émission, en mars dernier, de deux millions d'Obligations foncières et communales et en vue de maintenir la proportion qui doit exister entre le capital social et le capital réalisé de ses Obligations, le Crédit Foncier a décidé de procéder à l'émission de 25.000 actions nouvelles de 500 francs nominal.

Le capital social de cet établissement va être ainsi porté de 250 à 262 millions 500.000 francs, représenté par 525.000 actions d'un même et uniforme type. En effet, les 25.000 actions nouvelles sont admises, sur le même pied que les anciennes, à toucher le dividende de l'exercice 1917, tel qu'il sera fixé par la prochaine assemblée générale, et à partager les bénéfices des exercices suivants.

En vertu de l'article 5 des statuts, les porteurs des actions

(Voir la suite page 5 de la couverture.)

TRÈS IMPORTANT

Le Congrès de 1917

Le Congrès annuel de la Ligue des Droits de l'Homme se tiendra à Paris les 1^{er}, 2, 3 et 4 novembre prochain, à un endroit et dans des conditions que nous donnerons ultérieurement.

Nous rappelons à nos collègues le texte de l'article 33 de nos statuts relatif à l'ordre du jour du Congrès :

L'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central. Il ne peut comprendre plus de trois propositions différentes. Le Comité Central retient les propositions présentées par le plus grand nombre de sections. Elles doivent lui parvenir quatre mois avant la date du Congrès...

Nous serions reconnaissants à MM. les Présidents de nos sections de bien vouloir d'*urgence* réunir leurs collègues et mettre au programme de cette réunion l'*établissement de l'ordre du jour du Congrès*.

Les propositions des sections seront reçues jusqu'au 22 juillet 1917.

Nous ferons connaître le résultat de cette consultation, et l'ordre du jour du Congrès fixé suivant ces indications, dans un numéro d'août de notre *Bulletin Officiel*.

Le Gouvernement russe et la presse

La Ligue des Droits de l'Homme (1) met l'opinion publique en garde contre les informations de certains journaux qui se plaisent à dénaturer les intentions et les actes du nouveau Gouvernement russe.

Les commentaires qu'ils en donnent, transmis par les agences, ont pour effet de susciter en Russie la défiance à l'égard de la France et aident ainsi à la propagande allemande qui tend à diviser les deux démocraties alliées.

Dans les déclarations officielles du Gouvernement provisoire, la Ligue des Droits de l'Homme n'aperçoit rien qui contredise en principe les buts poursuivis dans cette guerre par les démocraties française et américaine; il est convaincu que le Gouvernement de la Révolution se mettra d'accord avec le nôtre, de façon explicite sur les formules suivantes : paix sans annexions mais avec restitutions, paix sans contribution mais avec réparation, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Elle compte que les Français, qui ont poussé à l'extrême leur complaisance au tzarisme, ne voudront point décourager, par leur suspicion, l'effort de la jeune démocratie.

(1) Séance du 4 juin 1917 du Comité Central.

A propos de Stockholm ⁽¹⁾

La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas à se prononcer sur le projet des socialistes d'aller, sous leur seule responsabilité, à Stockholm, à Pétrograd ou ailleurs. C'est une affaire qui les regarde et ne regarde qu'eux.

La Ligue des Droits de l'Homme n'aurait à intervenir que si les passeports leur étaient refusés ou si l'opinion publique, sur cette question, était mal informée.

1. Or, il se semble pas que M. Ribot ait opposé à la demande des socialistes un refus catégorique.

Refuser à quelqu'un des passeports, c'est lui montrer de la méfiance et nous ne croyons pas que M. Ribot veuille marquer de suspicion des hommes qui ont donné, depuis le début des hostilités, des preuves certaines de patriotisme et qui ont professé sur les buts de guerre ou les conditions de la paix les idées mêmes proclamées à la Chambre par le Gouvernement.

Au surplus, relisons les textes :

Le Gouvernement, a déclaré M. Ribot à la Chambre le 1^{er} juin 1917, accordera toujours volontiers des facilités pour aller visiter et entretenir nos amis de Pétrograd lorsque cette question du Congrès de Stockholm aura été écartée et que ceux qui se rendront à Pétrograd ne courront plus le risque de rencontrer malgré eux les Allemands (Officiel du 2 juin, 1324 C).

Or, il n'est pas question, pour l'instant, d'un Congrès à Stockholm et les socialistes ne courent pas le risque,

(1) Texte adopté par le Comité Central du 4 juin 1917.

ni à Stockholm, ni à Pétrograd, de rencontrer des Allemands.

Il *Quelque passion qu'aient apportée certains journaux dans leur tâche d'informateurs, l'opinion publique, dans son ensemble, sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur ces réunions projetées de Pétrograd et de Stockholm.*

Elle sait qu'à Pétrograd, les socialistes français ne rencontreront que des Russes, amis et alliés.

Elle sait qu'à Stockholm, les socialistes français rencontreront des délégations des partis socialistes de Suède, de Norvège, du Danemarck et de Hollande réunies sous la présidence de Branting, qui entendront successivement et séparément les représentants des divers partis socialistes actuellement constitués. Il ne s'agit ni d'un Congrès, ni d'une Conférence, ni d'une réunion du Bureau international, mais de consultations instituées par des socialistes neutres sur les conditions d'une paix durable.

Il ne peut y avoir sur ce point aucune espèce d'obscurité ni d'équivoque et la Ligue des Droits de l'Homme espère que les républicains, pour en juger, conserveront tout leur sang-froid.

Permissions

Nous avons à maintes reprises signalé au Ministre de la Guerre la lenteur et l'inégalité démoralisantes du tour des permissions. Dans certains secteurs, le quatrième tour est commencé; ailleurs, il y a des hommes qui ne sont revenus qu'une fois depuis la mobilisation.

Nous applaudissons donc à la note suivante du général en chef :

A partir du 1^{er} octobre prochain, les militaires des armées, ainsi que ceux des régions stationnées au delà de la ligne de démarcation pour la circulation des chemins de fer pourront bénéficier de *trois permissions de sept jours par an*, délais de route non compris.

Le progrès s'accélère : à la fin de la guerre, nous n'aurons plus rien à réclamer...

Pour une paix juste et durable

LE DEVOIR DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES

Le Comité Central (séance du 4 juin 1917) a décidé de publier la lettre suivante qui s'adresse à toutes les sections et fédérations de la Ligue :

Paris, le 4 juin 1917.

Mon cher Président,

Le déroulement même de la guerre n'apporte à la Ligue que trop d'arguments pour justifier l'attitude que, dès le début, elle a prise. « Vérité et justice demeurent, même en temps de guerre, deux sources d'énergies irremplaçables ». Telle était notre thèse ; les faits en montrent aujourd'hui, d'une lumière crue, le bien-fondé.

Si l'on avait été plus « vrai » envers la nation, si on lui avait virilement fait mesurer, dès qu'on a pu voir la tournure que prendrait la guerre, les redoutables difficultés, tant militaires qu'économiques, que nous devions rencontrer, on ne l'aurait pas exposée à des surprises pénibles, à des déceptions dangereuses. De même pour la justice de notre cause, il eût été sage, en l'affirmant, de prévoir et de dissiper par avance toutes les équivoques. Il eût été sage de traîner en pleine lumière, pour les désavouer publiquement, tout ce que pouvait subsister chez nous, dans une partie de l'opinion, sinon dans les conseils du Gouvernement, de velléités « annexion-

nistes ». Il eût été sage de rappeler par d'irréfutable précisions et des engagements solennels, que nos buts de guerre à nous sont clairs et purs : restauration du droit, libération de la démocratie, préparation enfin d'une société des nations libres qui rende impossible le retour des horreurs que nous avons vues.

Les derniers événements prouvent surabondamment que ce souci de la justice à sauvegarder, même dans l'hypothèse de la plus complète victoire, était encore une fois sagesse pratique. Et même, aujourd'hui, il apparaît que cette sagesse pratique est pour nous nécessité vitale.

N'apparaît-elle pas, en effet, comme le plus sûr moyen de nous concilier le cœur, de nous conserver le concours de nos deux nouveaux alliés : le peuple des citoyens américains et celui des révolutionnaires russes ? Si notre cause ne continuait pas à être comme portée, dans les rues de Pétrograd ou de Moscou aussi bien que dans celles de New-York ou de Chicago, par l'assentiment populaire, le danger serait grand.

La claire vue de ce danger aidera sans doute notre Gouvernement à retrouver un peu de cette audace républicaine dont vous avez pensé, peut-être, qu'il a manqué quelquefois. Il ne craindra pas de déployer tout grand notre pavillon, puisque celui-ci ne porte que les couleurs de la justice.

Le discours du Président du Conseil à la Chambre, le 20 mai dernier, nous a apporté, sur ce point, un commencement de satisfaction. Rappeler qu'on ne veut que la réparation du droit, c'est-à-dire non pas l'annexion d'un morceau de territoire, si petit qu'il soit, habité par des populations qui voudraient rester allemandes, ni non plus cette mise en pièces du

peuple allemand tout entier, que nos nationalistes exaltés mettent encore si imprudemment dans leur programme, ce sont choses utiles à répéter en ce moment. Il y faut insister. Il faut prouver, pièces en mains, s'il y a lieu, la parfaite pureté des intentions de la démocratie française. Rien n'est plus important, en particulier, que de la démontrer de toutes façons au peuple russe, aujourd'hui en pleine ferveur d'idéalisme démocratique; en réclamant la réparation du droit violé en 1870, le retour à la France des provinces qui n'en ont été séparées que contre leur volonté solennellement affirmée, nous exigeons non pas une *annexion*, mais une *désannexion*; de même en réclamant la remise en état, aux frais de l'Allemagne, des régions qu'elle a envahies et systématiquement pillées ou ruinées, nous nous apprêtons à imposer non pas une *amende* afflictive, mais un trop légitime *remboursement*. Cela, et rien de moins ni rien de plus, tels sont, pour notre part, nos buts de guerre. Telles sont les conditions de paix que la France républicaine ne doit pas se lasser de proclamer.

C'est dans ce sens que nous devons pousser le Gouvernement à agir. C'est sur ce point que nous devons inviter l'opinion à surveiller le Gouvernement.

Ceci dit, nous avons sans doute une autre tâche, d'exhortation et de contrôle elle aussi à remplir. Ce devoir accompli en implique d'autres. Nos justes buts de guerre une fois définis, limités, exposés devant la conscience des peuples, il nous faut renouveler le serment de nous y tenir, de ne pas céder d'une ligne, sous peine d'une déchéance intime qui laisserait comme paralysée la France républicaine. Il nous faut, pour obtenir ce minimum de réparations,

la seule compensation possible de l'horrible guerre qui nous a été imposée, retrouver, recréer à chaque instant, en nous-mêmes et autour de nous, le courage obstiné des révolutionnaires patriotes que sont nos ancêtres.

En d'autres termes : *demander au Gouvernement toute la clarté démocratique possible — demander à la démocratie toute l'énergie civique et militaire plus que jamais indispensable*, telle est, nous semble-t-il, la double tâche qui s'impose à nous à l'heure présente.

Les difficultés, d'ordre militaire aussi bien que d'ordre économique, auxquelles nous faisons allusion, se révèlent plus graves que beaucoup ne les pressentaient. Il est possible que leur gravité aille croissant quelque temps encore. Il importe que notre peuple soit préparé dès maintenant à ces éventualités redoutables.

Les privations, mauvaises conseillères, se multiplieront sans doute. Elles susciteront des sentiments de colère d'autant plus explicables qu'en face de ceux qui souffrent, trop d'intermédiaires profitent scandaleusement de la gêne des consommateurs. Aidons, dans la mesure de nos moyens, ces consommateurs à s'organiser — la place des membres de la Ligue est au premier rang dans les coopératives et les comités de ravitaillement — mais apprenons-leur en même temps, par notre exemple d'abord, à se soumettre aux restrictions commandées : la discipline économique dans l'humble vie de tous les jours est aussi une forme de patriotisme républicain. Rappelons-leur que la gêne dont nous pouvons souffrir, les Allemands la supportent, beaucoup plus grave, sans doute, depuis deux ans bientôt. Notre démocratie voudrait-elle donc, dans cette sorte de combat quotidien, s'avouer inférieure ? La patience de ses ména-

gères ne restera-t-elle pas à la hauteur de la vaillance de ses soldats ?

La tenue que nous avons gardée jusqu'ici nous a valu, aux Etats-Unis en particulier, un respect dont nous devons avoir à cœur de demeurer dignes. Apprêtons-nous donc à tendre, s'il le faut, jusqu'aux extrêmes limites, nos forces de résistance, non seulement pour conserver à la France républicaine le nouveau et précieux patrimoine d'honneur qu'elle s'est acquis, mais pour donner à ses alliés le temps de venir, en la déchargeant pour une large part du poids inouï qui pèse sur elle, achever la défaite du militarisme allemand.

Vouloir prolonger la guerre, fût-ce d'un jour, pour des buts de guerre injustes, crime impardonnable certes, mais crime aussi de vouloir cesser la guerre trop tôt, fût-ce une heure avant que les justes conditions de paix puissent être, si elles ne sont pas acceptées, imposées, crime d'autant moins excusable qu'il se double d'un mauvais calcul. A laisser voir qu'on veut avant tout finir la guerre, ne risquerait-on pas bien plutôt de la prolonger ? Tout signe de lassitude de notre côté ne serait-il pas interprété, en Allemagne, comme une promesse de victoire et présenté, par conséquent, comme un motif de plus pour persévérer dans la lutte ?

Nous ne voulons nullement, en parlant ainsi, préjuger la question de savoir si, oui ou non, le peuple allemand restera jusqu'au bout unanime à suivre le Gouvernement qui le mène. Il est permis d'espérer qu'une partie au moins de ce peuple se redressera. Et c'est pourquoi on a raison de nous rappeler qu'il est imprudent de rien dire, ici, qui puisse gêner cet effort, libérateur et vengeur, au cas où il se produirait. Si ce peuple nous sait animés du

seul souci de la justice, peut-être en sera-t-il plus prompt à imposer la paix au Gouvernement responsable de la guerre. La chance vaut la peine d'être réservée. Mais une chose est sûre, en attendant, qu'il importe de rappeler à tous : c'est que, pour les militaristes d'Allemagne — et nul n'en peut évaluer le nombre —, s'ils voyaient poindre chez nous la moindre velléité de paix suggérée par la lassitude, ce serait un encouragement sans prix. Ils en accueilleraient la nouvelle avec des cris de joie, et leur furieuse audace en serait pour des mois déçuplée.

En deux mots, la prudence comme l'honneur l'ordonnent : *Ne demandons que la justice, mais demandons toute la justice.* Et apprêtons-nous, apprêtons l'opinion autour de nous à soutenir les revendications que nous exposons aux démocraties coalisées, par un suprême effort de ténacité, sans lequel resteraient comme vains les terribles sacrifices que la France a jusqu'ici consentis.

Auxiliaires officiers

Que de fois n'avons-nous pas demandé, comme le bon sens l'exige, que les fonctions d'officier, dans des postes sédentaires, pussent être confiées à des hommes que leurs capacités en rendent dignes, et que leur état de santé a fait verser dans les services auxiliaires !

Enfin, le 22 avril, nous lisions dans les journaux :

M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, vient d'adresser aux autorités sous ses ordres une modification à l'instruction du 28 octobre 1915 sur les nominations, pendant la durée de la guerre, au grade de sous-lieutenant.

Pourront être nommés dans le cadre auxiliaire de l'intendance, au grade d'attaché de 2^e classe ou d'officier d'administration de 3^e classe, les exemptés ou réformés appartenant aux classes de l'armée territoriale et de sa réserve et les hommes du service auxiliaire appartenant aux mêmes classes.

VICTOR BASCH

Réponse à " La Liberté "

Le journal La Liberté ayant diffamé notre vice-président, M. Victor Basch, a reçu la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos ligueurs. Tous nos collègues savent avec quelle ténacité depuis dix-neuf ans, avec quelle fougue et quel courage dans les heures difficiles, M. Victor Basch a défendu les principes de la Ligue et servi la Ligue elle-même. Il n'a chez nous que des amis, chauds et fidèles. Et tous lui adressent aujourd'hui l'assurance de leur sympathie plus vive et leurs félicitations :

Paris, 25 juin 1917.

Monsieur le Gérant,

Bien qu'écrit dans l'intention manifeste de nuire, l'article de tête de *La Liberté* d'hier soir ne m'en a pas moins causé une joie profonde. En reproduisant la note biographique de *The Jewish Encyclopedia*, votre rédacteur anonyme a ressuscité pour moi la vie, toute de probe labeur et d'honneur immaculé, de mon père. Permettez-moi seulement d'ajouter quelques mots à cette note dont je ne suis pas l'auteur (ce que le bienveillant anonyme ne pouvait ignorer, puisque la note est signée à gauche d'une initiale qui, d'après la table des abréviations, désigne un M. Singer et à droite d'une autre initiale qui désigne un M. E. Melts). Si la note avait été de moi, je vous prie de croire qu'elle aurait eu un autre accent.

La biographie de l'*Encyclopedia* est juste par ce qu'elle affirme, mais elle est incomplète. Tout d'abord elle ne dit pas que, loin d'avoir été monarchiste en Autriche et républicain en France, mon père fut l'un des initia-

teurs des journées de mars 1848 à Vienne, fut condamné à mort, parvint à passer en Allemagne, fut condamné à mort là aussi et n'échappa que par miracle à la cour martiale de Berlin. Ces souvenirs, par lui souvent évoqués, durent évidemment m'inspirer un attachement éternel pour la maison de Habsbourg et pour celle des Hohenzollern. Mon père erra pendant de longues années, comme journaliste, à travers les capitales de l'Europe, puis fut gracié, devint, en effet, le collaborateur du baron de Bruck et de M. de Schmërling, ministres libéraux, — aussi libéraux que des ministres pouvaient l'être en Autriche. Après la chute du ministère Schmërling, mon père, désespérant de voir triompher en Autriche une politique de libéralisme vrai, se voua au journalisme économique jusqu'à ce qu'il tournât décidément le dos à l'Autriche et s'établit comme publiciste de politique étrangère à Constantinople, Rome, Londres et Paris. A partir de 1875, il élut définitivement domicile à Paris qu'il ne quitta plus. Il y représenta *La Nouvelle Presse Libre de Vienne*, le plus grand organe libéral de l'Autriche et reçut comme tâche de ses amis Thiers, Jules Grévy, Gambetta, Jules Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire (les points d'interrogation de votre rédacteur anonyme sont d'autant plus ridicules que tous ceux qui me connaissent savent que M. Barthélemy Saint-Hilaire a été mon parrain laïc et que j'ai de lui une longue correspondance que je compte d'ailleurs publier un jour).

Mon père appartenait à la noble génération des hommes de 1848, si pleins de généreuses espérances et de magnifiques utopies. Je suis heureux et fier d'avoir été élevé par lui dans le culte de ce que les gens dits sages appellent des chimères et de ce qui m'apparaît, quant à moi, comme le seul idéal qui vaille que l'on vive et que l'on meure pour lui. Mon père avait deux cultes : celui du judaïsme, auquel, sans pratiquer, il était attaché passionnément et celui de la France dans laquelle il voyait la salvatrice du peuple juif, la libératrice de toutes les nations opprimées, le champion du droit, la libératrice de la démocratie universelle. Aussi tint-il, bien que d'un âge déjà avancé, à donner de cet attachement une preuve manifeste en se faisant naturaliser Français (30 juin 1890). Je le vois encore se rendant avec moi pour la première fois aux urnes électo-

rales et y déposant, rayonnant de contentement, son bulletin de vote. Lorsque je le déshabillai, lors de sa courte agonie, je trouvai dans la poche de son paletot, comme l'objet le plus précieux qu'il possédât, sa carte d'électeur.

C'est dans ces traditions que j'ai été élevé. Laissez-moi m'étonner, Monsieur, que, voulant prouver le peu de titres que j'ai à être l'un des *leaders* du Pays, votre collaborateur ait cité la biographie de mon père tout entière et n'ait cité de la mienne, qui se trouve dans la même *Encyclopedia*, que la première ligne. Là encore, je demande à le suppléer.

Je suis né, en effet, et n'en rougis nullement, à Budapest en 1863. Venu à Paris à l'âge de trois tendre, ne sachant (et je le déplore) pas un mot de hongrois, j'ai reçu ma première éducation dans une institution privée de la rue Condorcet, puis suis devenu élève du lycée Condorcet (alors Fontanes) et ai obtenu en rhétorique, moi le soi-disant Hongrois, le premier prix de composition française, ai été reçu au baccalauréat de philosophie avec une *mention extraordinaire*, ai passé ensuite quatre ans à la Sorbonne pendant lesquelles j'ai été reçu successivement licencié en philosophie le premier de ma promotion et agrégé de langues vivantes, une fièvre cérébrale m'ayant empêché de me présenter en même temps à l'agrégation de philosophie où je devais être reçu, d'après M. Caro, le premier. Agrégé à vingt-deux ans, mon maître et ami M. Victor Brochard (car j'ai eu le rare bonheur d'avoir pour amis les trois maîtres que j'ai le plus admirés : Victor Brochard, mon maître en philosophie; Francis de Pressensé, mon maître en droits de l'homme, des citoyens et des peuples; Jean Jaurès, mon maître en socialisme, en désintéressement, en bonté, en tout ce qui ici-bas est beau, noble et sublime) fit une démarche auprès de M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, pour que, malgré ma jeunesse, je fusse nommé de plain-pied dans une Faculté. M. Liard me nomma, il est vrai, au rabais (vous rappelez-vous, mon Recteur ?), à 3.600 francs par an, ce qui faisait, avec la retenue, 3.320 francs, en octobre 1885, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy, l'une de nos trois premières universités. Me croyant un Crésus, je me suis marié, puis fus nommé, en 1887, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Rennes,

passai ma thèse de doctorat, fus titularisé en 1897 et enfin appelé en 1906, sur la présentation du Conseil de la Faculté des Lettres de Paris, à la Sorbonne.

Entre temps la France avait traversé la grande crise de conscience qui s'appelle l'affaire Dreyfus. Lorsque j'eus acquis la conviction qu'un innocent avait été condamné, je me suis jeté dans la bataille, de toute mon âme et de toute ma fougue. Je ne rappellerai pas ce que furent, pour moi et les miens, les années que nous avons vécues de 1897 à 1900, en butte à toutes les haines, à toutes les persécutions, à toutes les tentatives d'assassinat. Dès lors les Drumont, les Rochefort et leurs émules, m'ont jeté à la face ma qualité de « juif hongrois » — seule tache et seule tare que mes ennemis aient jamais pu trouver dans ma vie.

Mais, je l'affirme, ce n'est ni une tache ni une tare. Oui, je suis juif, non pas de religion, mais de par la communauté de souvenirs et de souffrances qui me relie à mes ancêtres dont je n'ai jamais voulu me désolidariser. Oui, je suis juif: je l'ai toujours proclamé à haute et distincte voix, au lieu de m'en cacher, comme tant de ceux que mon grand ami disparu, Bernard Lazare, a appelés « *la boue d'Israël* ». Et je suis né à Budapest (Hongrie) et n'en ai point honte. Et, si c'était à Berlin ou à Königsberg que j'eusse vu le jour, je ne renierais pas pour cela mon père. Oui, je ne suis qu'un naturalisé (pas d'après la loi Delbruck, celle-ci ne valant que pour l'Allemagne, et Budapest, n'étant pas sis en Allemagne, comme le semble croire votre collaborateur dont les connaissances sont décidément encyclopédiques). Et, pourquoi ne le dirais-je pas? souvent j'ai souffert de n'être qu'un fils adoptif de cette mère douce et hospitalière qu'a été pour moi la France. Et puis je me suis répondu que l'on n'est pas responsable des lieux où l'on naît, mais uniquement de ses actes et de ses paroles. Je me suis dit que le devoir d'un fils adoptif est d'être meilleur, plus dévoué, plus tendre envers ses bienfaiteurs que les enfants légitimes. Et j'ai essayé — je ne sais si j'ai réussi, — mais j'ai essayé, de tout ce que j'ai en moi d'énergie, de l'être.

D'abord, dispensé du service militaire au double titre d'un étranger légal et d'un universitaire ayant pris l'engagement décennal, j'ai demandé à faire tout de même mon volontariat. On m'a répondu que c'était impossible;

d'après la loi alors en vigueur, la naturalisation ordinaire ne pouvait être demandée qu'à vingt-deux ans, c'est-à-dire après l'âge où les jeunes gens tiraient au sort. Mais il y avait la naturalisation extraordinaire : j'ai supplié personnellement M. Jules Grévy, alors président de la République, ami de mon père, de me l'accorder uniquement pour me permettre de faire mon devoir militaire, puisque j'étais aussi Français de langue, d'éducation et de cœur que tous mes camarades, qu'avec un crève-cœur jaloux je voyais partir pour leur volontariat, sans qu'il me fût permis de les suivre. M. Jules Grévy me répondit qu'il espérait bien qu'un jour je rendrais à la France des services éclatants, mais que je n'en avais pas rendu encore et que partant mon vœu ne pouvait pas être exaucé. Je m'inclinai. Mais, le lendemain même du jour où le décret de ma naturalisation fut signé, je demandai au général de Saint-Germain, sous-chef de l'État-Major général de l'armée, à qui j'avais rendu un petit service, si je ne pourrais pas devenir officier interprète : le général me répondit, dans une lettre que j'ai conservée, qu'étant donné qu'il y avait pléthore d'interprètes, il n'y aurait pas de concours pendant plusieurs années. Je dus donc me résigner à suivre le sort de ma classe et ne fis jamais, en fait de service militaire, que treize jours à Cherbourg. Mais encore ai-je porté l'uniforme et en ai-je fait plus que tous les collègues de mon âge, tous dispensés de tout service par suite de leur engagement décennal. Et au moins ai-je donné à la France deux soldats : mes deux fils. L'un, l'aîné, est mort à 19 ans et demi à la caserne ; l'autre a été appelé au front le 4 septembre 1914, a fait la Somme, Verdun, la Champagne, a la croix de guerre avec deux citations et se trouve en ce moment dans le Chemin des Dames. Si je tenais le rédacteur anonyme de l'article auquel je réponds, je le prendrais à la gorge et je lui demanderais où sont ses fils à lui.

Lorsque la paix descendra sur le monde et qu'ils reviendront, ceux qui sont partis là-bas et qui, dans la boue des tranchées, dans la poussière blanche des routes, face à face à la mitraille et aux canons lourds et aux gaz asphyxiants, ont subi de surhumaines souffrances, ils nous demanderont à nous, les vieux, ce que nous avons fait, nous, pendant la tourmente. Moi, je répondrai à mon fils : Ouvrez la collection du *Progrès*

de Lyon, de la *Guerre sociale* et de la *Victoire*, oui, de la *Victoire* de Gustave Hervé. Et puis, va au Ministère des Affaires étrangères et demande de quelle façon je me suis acquitté de la mission qu'on m'a confiée aux Etats-Unis. Et puis regarde ma boutonnière : elle est vierge, bien que, après l'affaire Dreyfus, estimant qu'après Dreyfus lui-même, c'est moi qui avais le plus souffert de la crise, M. Waldeck-Rousseau m'eût offert la Légion d'honneur, bien que, il n'y a pas si longtemps encore, un ministre des Affaires étrangères, ayant trouvé scandaleux qu'après ma mission d'Amérique je n'eusse pas été décoré, se fût offert à réparer cette injustice. A tous deux, j'ai répondu : je suis de ceux qui ou bien ne servent pas, ou bien servent gratuitement...

Voilà, Monsieur, ma biographie que votre rédacteur anonyme, pour des raisons que je ne veux pas examiner, n'a pas voulu rappeler à vos lecteurs. Peut-être, après l'avoir lue, s'étonneront-ils moins que le directeur du *Pays* m'ait fait l'honneur de me demander d'être l'un de ses *leaders*. Je pourrais, sans doute, à ce plaidoyer ajouter un réquisitoire. Mais je dédaigne. Quelles que soient les armes empoisonnées dont on use envers moi, je ne souillerai pas mes mains en employant des armes analogues. J'ai appris de Nietzsche à comprendre ce que c'est que la *distance*.

Veillez agréer, etc.

Victor BASCH,

Professeur en Sorbonne,

Vice-Président de la Ligue des Droits de l'Homme,

Rédacteur au *Progrès de Lyon* et au *Pays*.

Union sacrée !

De La Croix (28 février 1917) :

Ignorerait-on .. que la Ligue des Droits de l'Homme a été créée et a toujours vécu pour attaquer les droits des catholiques et protéger ceux des autres ?

C'est une ligue persécutrice et non une ligue de protection.

La Ligue Espagnole des Droits de l'Homme

Avant la guerre, des Ligues s'étaient formées, notamment en Belgique et en Espagne, sur le modèle de la Ligue Française des Droits de l'Homme.

Tout en s'efforçant d'obtenir à l'intérieur de leur propre pays le triomphe des principes démocratiques, de faire inscrire dans les lois les principes de liberté et d'égalité proclamés par la Révolution française, ces associations avaient entrepris de grouper dans les autres pays l'élite des hommes épris de justice, de relier entre elles ces forces démocratiques, de poursuivre d'un effort autonome et concerté l'établissement entre les nations de rapports moraux et juridiques qui précèdendraient les conflits et prépareraient une société des nations sur la base du Droit.

Nous publions ci-dessous la traduction d'une lettre, qui donne un aperçu de l'œuvre de la Ligue Espagnole avant la guerre :

L'œuvre de la Ligue

CHER MONSIEUR,

A la fin de l'année 1913, et la suite d'une campagne pour la défense de la liberté de conscience, on voulut instituer une Ligue où l'esprit de cette campagne fût comme incarné : elle devait servir d'instrument d'action permanente afin de grouper plus efficacement les efforts dispersés, pour cette œuvre si nécessaire à notre pays.

Le projet de création de la Ligue fut accueilli avec un grand enthousiasme dans toute l'Espagne qui réclama la constitution immédiate de la Société : celle-ci commença à travailler avec activité, persévérance et énergie.

Rappelons dans cette nouvelle circulaire que notre programme n'est pas celui des partis politiques, sectes religieuses et autres associations humaines qui se proposent des fins multiples et complexes et absorbent à la fois toute la vie morale de leurs adeptes ou tout au moins exigent leur collaboration aux nombreux problèmes de l'évolution sociale (politique, économique, civilisatrice, etc.). Seule, la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen s'achemine vers un but déterminé qui intéresse également les hommes de toutes les religions et de tous les partis politiques et les individus et groupes de tous genres, puisque son but est précisément la défense des droits individuels inhérents à la personnalité humaine, qui, parce qu'ils sont considérés comme antérieurs à toute législation et convention sociale, sont inaliénables et intangibles et qui se fondent historiquement sur les principes de justice communs à tous les peuples civilisés.

La Ligue se propose seulement la défense du droit, mais ne cherche en aucune manière la conquête du pouvoir, ce en quoi elle se distingue précisément de tous les partis politiques. La Ligue, pour cette raison, est une association en dehors des partis; elle s'installe entre les uns et les autres et comme au-dessus d'eux; tous ceux qui aspirent au but concret d'affirmer et étendre les droits de l'homme peuvent concourir à son œuvre sans renoncer à leurs attaches d'école, de religion ou de politique.

Pour cela et d'autres causes, la Ligue a un caractère international et a adopté le même titre et le même règlement que les sections de France, Belgique, Suisse, Italie et Portugal, avec lesquelles elle est confédérée.

La Ligue a réalisé en 1914 un fructueux travail. Pour le démontrer il suffit d'énumérer :

- a) Elle a donné à Madrid et en province de nombreuses soirées de propagande et réunions publiques en faveur de son apostolat.
- b) Elle a répondu à plus d'un millier de lettres de consultations, demandes de renseignements et notices sur des cas d'intolérance religieuse, d'atteinte au droit, civil ou d'injustes persécutions politiques, etc.
- c) En de nombreuses occasions, le Comité national de la Ligue a été trouver le Gouvernement pour protester

et demander qu'on évite la répétition de certains faits, tels que les cas de Benadalid, Valdeorras, Priaranza del Vierzo, Piedralaves, Sotillo de Adrada; ou pour solliciter l'amnistie (que nous avons obtenue), ou des exonérations (entre autres celles des prévenus compagnons de Sanchez Moya, chauffeur du *Numancia* et des coupables de Benagalbon); elle a demandé la construction de cimetières civils ou la sécularisation des cimetières dits catholiques.

d) Rapports à la presse et au Gouvernement sur les abus que commet envers ses ouvriers la Compagnie minière de Riotinto; rapports au sujet de délits de presse, politiques ou sociaux de D. Marcelino Suárez, de Gijón; D. José Recasens, directeur de *La Justicia Social*, de Reus; D. Rafael Pelegino, de Riotinto; à propos de la saisie des ouvrages de Sabadell, pour délit de grève; affaire des frères Pereira, de Bande, impliqués dans des affaires de « caciquisme »; affaire de l'assassinat de D. Domingo del Pino, assassinat commis par suite de la même plaie désolante de l'Espagne.

e) Obtention d'exonération pour D. Victoriano Zarzosa, de Palencia; de D. Juan Labrador, colonel d'artillerie; de Sres. Castellá y Alted, de Barcelone; Vidal y Planas, de Madrid; D. Vicente Lacambra, de Valence; D. Ramón Felip, directeur de *La Campana de Gracia*.

f) Intervention pour obtenir la liberté provisoire des prévenus dans l'affaire Cañete la Real; D. Fernando Pintado, de Barcelone, et D. Constantino Turiel, de Bilbao.

g) Plaintes transmises aux autorités compétentes pour abus de favoritisme; pour détentions arbitraires; pour atteintes à la tolérance religieuse; pour poursuites exercées contre ceux qui ne se découvrent pas au passage d'une procession ou du viatique; pour persécutions contre les vendeurs de Bibles; pour violation de la correspondance des prévenus et mauvais traitements à leur égard.

Economiquement, la Ligue a contribué à la souscription ouverte pour les enfants des accusés de Benagalbon et pour le monument à la mémoire de Luis Morote, un des fondateurs de la Ligue.

Comme on le voit, la Ligue a lutté pour le droit de tous, pour la légalité et la justice, contre les excès et l'arbitraire des pouvoirs publics aussi bien que contre les abus de pouvoir particuliers. C'est notre titre de gloire.

Mais nous avons à continuer l'œuvre commencée, puisque l'utilité de la Ligue augmente chaque jour, et pour cela nous vous répétons notre appel, confiants que votre amour pour la liberté et le progrès vous obligera à nous accorder l'honneur du vaillant concours que nous sollicitons de vous.

Madrid, août 1915.

Le Comité National :

LUIS SIMARRO, BENITO PÉREZ GALDÓS, ROBERTO CASTROVIDO, FRANCISCO OVIEDO, VÍCTOR GALLEGO, CONSTANTINO RODRÍGUEZ, VICENTE MILLAN, AUGUSTO BARCIA, RAMÓN MARTÍNEZ SOL, FRANCISCO ESCOLA, ENRIQUE BAREA, MIGUEL MOYA GASTÓN, GABRIEL ALOMAR, JOSÉ VERDES MONTENEGRO, ODÓN DE BUEN, EDUARDO BARRIOBERO, MANUEL DEL PINO, ANDRÉS OVEJERO, RAFAEL SALILLAS, LAUREANO MIRÓ, PEDRO NIEMBRO, LUIS BLANCO SORIA, NICOLAS SALMERÓN GARCÍA, BALDOMERO VILLEGAS, JUAN A. CATENA, JOSÉ RUBALDONADRU-CORCELLÉS, MANUEL H. AYUSO, NICÉFORO CASARRUBIOS, FACUNDO DORADO, PEDRO GÓMEZ CHAIX, JOAQUÍN PÍ Y ARSUAGA.

UNE MANIFESTATION DE LA LIGUE

M. C. Bouglé, vice-président de la Ligue Française des Droits de l'Homme, professeur à la Sorbonne, qui avait bien voulu accepter une mission du Comité Central, a participé en Espagne à plusieurs manifestations en faveur des idées que défendent les Alliés.

Le 14 mai 1917, la Ligue Espagnole des Droits de l'Homme a organisé en l'honneur de M. Georges Lorand,

président de la Ligue Belge des Droits de l'Homme, qui se trouvait en Espagne, et de M. C. Bouglé, un banquet, qui fut suivi d'importants discours. Nous empruntons le compte rendu de cette manifestation au journal *El País*, de Madrid :

Nous avons célébré hier (1), au Campo del Recreo, le banquet que la Ligue des Droits de l'Homme espagnole avait organisé en l'honneur du député belge Lorand et du professeur de la Sorbonne, Bouglé.

Ce fut une manifestation magnifique, une vraie fête de fraternité latine et un témoignage d'amitié hispano-franco-belge, manifestation émouvante par les chaleureux hommages que les distingués convives rendirent à la Belgique et à la France glorieuses.

La réunion, en ce lieu charmant, fut des plus animées, chacun se félicitant de l'autorité et de la valeur des assistants. Elle commença à une heure. Elle fut présidée par le D^r Simarro, les invités Bouglé et Lorand, Melquiadès Alvarès, Posada, Uña, Araquistain, Sanchez de Ocaña et les secrétaires de la Ligue.

Occupaient ensuite, indistinctement, les autres places des tables qui remplissaient la vaste salle, plus de deux cents personnes parmi lesquelles se trouvaient des sénateurs, députés, professeurs, avocats, littérateurs, journalistes, commerçants, etc., en somme une représentation de tout ce que Madrid possède de gens de valeur.

Avant de servir le repas, lecture est donnée d'innombrables adhésions, entre lesquelles figurent celles de MM. Nakens, Azcarate, Buyla, Palanos (don Léopoldo), Castrovido, Barcia et du rédacteur en chef de *El País*, Iglésias, et beaucoup d'autres en dehors de Madrid : celles du périodique hebdomadaire *El Radical* de Barcelone, du périodique des étudiants *La Vie Nouvelle* de Barcelone et du publiciste catalan Jose Maria de Sucre.

On lut aussi le télégramme suivant :

Barcelone 13. — *El Progreso*, organe du parti radical, adhère avec enthousiasme à la manifestation en l'honneur de nos

(1) 13 mai 1917.

illustres hôtes les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme; envoie à la réunion son salut cordial et fait des vœux pour le triomphe de la liberté et de la justice.

JUNCAL, directeur.

Message de Perez Galdos

Notre confrère de rédaction, Francisco Escola, lit les admirables lignes suivantes du glorieux maître Perez Galdos :

Il y a en ce moment à Madrid deux illustres personnalités : MM. Lorand et Bouglé; l'un est Belge, l'autre Français, et tous deux appartiennent à la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, cette universelle organisation humanitaire; la section espagnole s'est entendue pour célébrer, par un banquet modeste mais chaleureux, la visite de ces hommes éminents.

Des raisons de santé empêchent celui qui écrit ces lignes d'assister personnellement à cette fête à la fois solennelle et intime, mais pour me faire pardonner mon absence, je laisse libre cours aux sentiments qui débordent de mon cœur et qui sont : l'amour pour la France héroïque, l'amour et le respect de la Belgique martyre. Je veux mêler mon humble voix à l'hymne des voix espagnoles qui va s'élever dans cette fête pour acclamer, avec la rédemption de la Belgique, le triomphe de la France et de ses Alliés, qui préparera pour des jours prochains « l'âge d'or » où régneront enfin la paix, le droit et la justice.

Benito Perez GALDOS.

Madrid, 13 mai 1917.

Simarro

L'éminent président de la Ligue des Droits de l'Homme en Espagne salue les assistants et leur rappelle la signification du banquet : l'Espagne ne veut pas s'isoler du reste de l'Europe.

L'Espagne cultivera l'amitié des pays qui aiment la justice et le droit par-dessus tout, et cherchera toutes les occasions de rendre plus étroites des relations qui lui permettront d'occuper un poste aux côtés de ceux qui luttent pour le triomphe de la liberté et de la démocratie.

Travaillons tous pour la victoire de la liberté, de l'égalité et de la fraternité! (*Vifs applaudissements.*)

Lorand

Quand M. Lorand, l'illustre député belge se lève pour parler, le public l'acclame et éclate en applaudissements enthousiastes à l'adresse de la Belgique. Le moment est grandement émouvant. « Mille remerciements, commence l'orateur en castillan; je vous demande toute votre indulgence, car je suis plus admirateur que connaisseur de la belle langue espagnole.

Nous, les Belges, ne voulons qu'une chose : montrer au monde que nous prenons les armes par dignité, pour défendre notre territoire. Nous aimions la paix, le travail; nous avons fait reconnaître notre personnalité et établi la sauvegarde de la nation sur le droit. La force nous a housculés et nous avons dû accomplir notre devoir. La Ligue des Droits de l'Homme, qui défend ceux qui sont atteints dans leurs droits individuels, tient à remplir le même rôle vis-à-vis des collectivités, des nations qui ont vu leurs frontières violées et foulés aux pieds leurs droits les plus sacrés. Je ne m'étonne pas que le cœur des Espagnols s'ouvre en notre faveur.

Je les ai déjà trouvés en une autre occasion, lors de l'exécution de Ferrer. A ce propos, j'envoie un fidèle souvenir à Luis Morote et aussi à la mémoire de Moret et de Canalejas.

La Belgique sera éternellement reconnaissante de tout ce qui se dira et se fera en sa faveur, car nous fûmes victimes de la plus grande des injustices et de la plus grande des infamies alors que nous vivions heureux sans faire de mal à qui que ce soit. Mais nous sommes satisfaits parce que nous avons accompli notre devoir, pour nous, pour la France glorieuse qui allait être poignardée dans le dos, pour l'humanité. Nous ne voulons pas être les complices du peuple qui a dit « qu'il n'avait pas d'autre loi que la nécessité ». Par la défense héroïque de Liège, la Belgique sauva la France et la liberté du monde.

Aussi le roi fut le symbole de la Belgique entière qui ne voulut qu'accomplir son devoir. Par nécessité, riches et pauvres, conservateurs et radicaux, nous faisons cette guerre pour sauver la civilisation latine et préparer la future Société des Nations. »

La fin de ce discours est saluée par une nouvelle ovation à M. Lorand et à la Belgique.

C. Bouglé

Le distingué professeur de la Sorbonne, M. Bouglé, se lève pour parler et est accueilli par un tonnerre d'applaudissements et de vivats à la France.

Il parle en français et dit :

« Nous sommes profondément émus de l'accueil si chaleureux et si enthousiaste que vous nous offrez et quoique je sois désolé de ne pouvoir m'adresser à vous en espagnol, je suis assuré que nous nous comprendrons : nous parlerons le langage du cœur.

« On dit quelquefois, paraît-il, que la France laïque, républicaine et socialiste, bouleversée par les horreurs tragiques de la guerre, et purifiée par la douleur se disposait à faire pénitence, tournant le dos à sa tradition révolutionnaire, reniant ses audaces de pensée et s'agenouillant devant la basilique du Sacré Cœur de Jésus. Je pense, pour ma part, que cette espérance est absurde : qui affirme une chose semblable montre qu'il ne connaît pas le peuple des tranchées. Car la majorité des soldats français portent dans leur mûsette l'idéal de la démocratie.

« Nos poilus, en revêtant leur glorieux uniforme gris-bleu, n'ont pas abjuré leurs convictions ni renié leur manière de penser ; ils se battent héroïquement non malgré leur idéal de démocratie et de liberté, mais grâce à ce même idéal et quand ils reviendront — ceux qui reviendront — ils comptent bien que le progrès politique, moral et social sera plus rapide et plus intense, grâce à la grande secousse révolutionnaire de la guerre.

« Quelles sont donc pour nous, laïques et démocrates, les vraies leçons de la guerre ?

« C'est d'abord qu'à l'heure présente l'âme nationale n'a pas pour ciment l'unité de croyance religieuse. Tous les citoyens qui appartiennent à toutes les confessions, de même que les libres penseurs, ont rivalisé d'héroïsme, mais précisément cette harmonie et cette solidarité ont eu pour base indestructible la liberté de conscience.

« C'est ensuite que l'école laïque, notre école laïque tant calomniée naguère, a fait ses preuves pendant la guerre et en sort triomphante. Cette jeunesse française qui s'est sacrifiée avec tant d'héroïsme, n'est-ce pas de l'école laïque en majeure partie qu'elle a reçu son éducation ? En temps de paix ils étaient de bons ci-

toyens; à l'heure de la guerre ils se transformèrent en soldats incomparables parce que le sentiment des vertus civiques, inspiré par la justice et la raison, crée lui aussi des vertus militaires.

« Nous, Français, sommes aujourd'hui ce que nous étions hier. Nous n'oublions pas notre idéal. Nous ne devons pas non plus oublier, certes, que la route de l'humanité libre et pacifique a été obstruée par une masse formidable de fer et d'orgueil, fondée sur le sentiment monarchique et la foi religieuse, et c'est parce que nous ne l'oublions pas que nous poursuivrons la lutte jusqu'à la victoire définitive sur l'Allemagne; alors seulement, quand par nos propres armes, en même temps que nous aurons vaincu ce peuple, nous lui aurons donné la liberté, l'idéal d'une Société des Nations indépendantes et pacifiques, collaborant à l'œuvre du progrès universel, pourra devenir une réalité. Mais pour voir cet idéal sur la terre, il faut une paix fondée sur la justice, et cette paix ne sera obtenue que par une victoire des armées alliées.

« La Ligue des Droits de l'Homme qui, par son objet et sa fin, est une institution pacifiste, a pris avec entrain sa bonne part de cette guerre imposée. Elle contribue, par son action, à stimuler et maintenir le moral de la nation, et cette entreprise, elle l'a réalisée non seulement par sa propagande, mais aussi en inspirant ou imposant aux pouvoirs publics les mesures nécessaires au salut de la France, comme par exemple les décrets contre l'alcoolisme ou pour l'assistance sociale. Il est clair que là n'est pas son seul travail pendant la guerre. Beaucoup de ses membres sont tombés sur les champs de bataille et d'autres ont prêté leurs bienfaisants services aux ambulances et hôpitaux. Vous me permettez de vous citer ici, entre autres, Emile Glay, notre collègue à la vice-présidence de la Ligue des Droits de l'Homme, secrétaire du Syndicat des Instituteurs, qui avant la guerre était une manière d'ogre aux yeux de la bourgeoisie cléricale nationaliste et qui, sur la ligne de feu, quoique pacifiste impénitent, s'est conduit comme un héros.

« Notre Ligue ne participe pas seulement à la guerre, mais encore elle se prépare à la paix, à une paix qui, pour être juste, rejettera annexions et conquêtes. Mais entendons-nous bien : la justice même de

notre cause exige des restitutions et des réparations pour le droit violé. La réincorporation à la France de l'Alsace et de la Lorraine, qui lui furent arrachées brutalement par les Allemands, sera la première réparation du crime monstrueux commis contre le droit des gens et la volonté des populations conquises qui ont subi pendant de longues années, le despotisme et la brutalité militaire de leurs oppresseurs.

« A côté de cette revendication sacrée exigée par l'âme française, nous tenons à déclarer que nous combattons tout esprit de rapacité et tout nationalisme oppresseur où qu'il se manifeste.

« Ceci dit, il est clair que nous ne pouvons pas vouloir de la paix sans vainqueurs, de la paix blanche : une paix blanche tachée de tant de sang !

« Nous avons lutté pour le triomphe de la justice, pour une idée à la fois patriotique et universelle, et si quelqu'un proposait une paix sans vainqueurs il est sûr que nos soldats morts le maudirait du fond de leur tombe.

« Il nous faut enfin une victoire définitive et démonstrative : définitive, afin que cette guerre soit la dernière et que la paix et la justice règnent sur les hommes ; démonstrative, pour prouver que les peuples libres, quand ils sont attaqués, savent se défendre et savent triompher. Peut-être le peuple allemand arrivera-t-il à comprendre cette leçon ?

« Aujourd'hui, avec l'Amérique, son or, son fer et ses hommes, la victoire est assurée et elle créera un monde nouveau de justice et de liberté. C'est l'idéal dont s'inspirent la France et ses Alliés.

« Vous pouvez donc être sûrs que, pour réaliser cet idéal, la France résistera tout le temps nécessaire. Couverte de son sang qui ruisselle comme d'un manteau sacré, auguste et horrible, elle persévéra fermement jusqu'à ce que, sur la terre saturée, fleurissent enfin, pour tous les peuples, ces fleurs rouges qui sont l'indépendance des nations et la dignité des citoyens.

« Quelques Espagnols paraissent croire que la France, fatiguée par ce long effort, va vous demander une armée de secours. Quelle erreur !

« La France est trop fière pour demander une aumône et trop discrète pour intervenir dans les affaires intérieures d'un autre peuple qu'elle respecte. Ce que nous sollicitons, et à quoi nous croyons avoir droit, c'est

l'appui moral, ce sont les sympathies spirituelles de ceux qui veulent le progrès par la liberté. Sous quelle forme cet appui et ces sympathies peuvent-elles se cristalliser, nous, Français, nous n'avons rien à en dire. C'est uniquement à vous de le déterminer, vous, Espagnols, qui, comme peuple libre, êtes souverains maîtres de vos destinées.

« Je dirai à la France votre enthousiasme, votre idéalisme et votre cordialité, et mon pays saura apprécier ces sympathies généreuses qui finiront peut-être par arriver à une solidarité active.

« Je suis persuadé que ce parfum de sympathie, porté sur un souffle d'espérance, reconfortera nos soldats-citoyens et gonflera leurs poitrines d'une énergie nouvelle. »

Melquiades Alvarez

L'orateur commence par dire que les convives appartiennent tous aux partis de gauche. Ce sont des libres penseurs impénitents, des esprits libéraux ouverts à toutes les idées, mais hommes pratiques en même temps.

Tous sont fils de la Révolution française, quoique appartenant à des nations distinctes, en lutte toutes deux contre l'Allemagne.

Il ajoute que le banquet que nous célébrons a une double signification : il rappelle d'un côté la Révolution française qui est l'origine de toutes les libertés, et qui a une grande analogie avec cette guerre cruelle, autre révolution plus profonde contre les grandes nations éprises de la force plus que de la justice; d'un autre côté c'est un témoignage d'amitié de l'Espagne à la France et la Belgique.

« La guerre a été la pierre de touche de la conscience universelle, la pierre de touche pour fixer les différentes politiques. Les éléments réactionnaires sont avec les Empires centraux. Même Maura, en un moment de lâcheté, pour conserver la direction de son parti, s'est mis à célébrer un acte qui allait à l'encontre de ses convictions.

« Les gauches, j'ajoute, en tant qu'elles signifient liberté et démocratie, sont avec les Alliés. Il est clair qu'il y a, comme partout, des exceptions individuelles, mais ce sont, les unes par excès de cécité mentale qui

né leur permet pas de voir les autres par convenances politiques.

« Les Empires centraux représentent la domination de la force, et les nations alliées sont, au contraire, les représentants de la liberté et de la démocratie. Les gauches espagnoles ont le devoir d'oublier d'anciennes querelles et de se réunir pour se consacrer à la défense du pays en sympathisant avec la noble cause des Alliés. On ne conçoit pas comment la nation espagnole tolère avec passivité les vexations qui sont des outrages à notre patrie.

« Les droites espagnoles ont peur de nous; j'ajoute, et pour cela circonviennent les gouvernants et celui qui est au-dessus des gouvernants, pour ne pas nous permettre d'influer sur les destinées de la nation. Je continue à dire que les rois ont le devoir de suivre l'opinion des peuples. Ce ne sont pas ceux qui portent momentanément la pourpre qui supporteront les responsabilités, mais ceux qui constituent la puissance effective.

« Je crois, messieurs, qu'il y a beaucoup de légende dans ce qui se dit de l'attitude de l'armée. J'ai reçu beaucoup de lettres de chefs et d'officiers de l'armée en lesquelles je loue l'attitude du parti réformiste, et si on faisait le décompte des forces, la moitié, au moins, se montrerait enthousiaste pour la défense de la cause des Alliés.

« En outre, l'armée sacrifierait ses sympathies si le Pouvoir en exigeait le sacrifice au nom de la patrie.

« Je fais une allusion lointaine aux menaces de guerre civile en disant que plutôt à Dieu qu'elle vienne, car les gauches ne la craignent pas et elle servira à liquider, une fois pour toutes, le procès intérieur de l'Espagne.

« Je termine en disant que nous n'avons qu'à nous placer aux côtés des Alliés, parce que leur triomphe sera le triomphe de la liberté en Espagne, et je renouvelle mes vivats en l'honneur de la Belgique et de la France de Boulé et de Lorand. »

Entre des États civilisés, toute guerre de châtement est interdite.

(KANT, *Traité de la Paix*)

Au sujet de notre manque d'artillerie lourde

Dans un article intitulé : « *Le Parlement et les crédits militaires* », publié le 15 avril dernier dans le *Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, M. Hérold, après s'être demandé pourquoi nous avons manqué d'artillerie lourde, a écrit ce qui suit :

Grâce au général Deloye et au général Percin, nous avons eu, au début de la guerre, un excellent canon léger : nous nous garderons de l'oublier. Mais en des cas aussi graves, les services rendus ne permettent pas d'être indulgent aux *erreurs*. Il est des *fautes* que rien ne peut racheter. Ne nous laissons pas aller à des *pardons* faciles.

Qui dit *pardon* vise un *coupable*. De quoi donc suis-je coupable ?

Ancien commandant de bataillon d'artillerie de forteresse, ayant collaboré, il y a trente ans, à la réorganisation de la défense de Verdun, ayant assisté à la construction du fort de Douaumont, je connais parfaitement les besoins de l'attaque et de la défense des places. Mais, pas plus que l'Etat-Major, le Parlement et le public ne croyaient à la guerre de siège. Ils ne croyaient qu'à la guerre de campagne.

Ma faute, aux yeux de M. Herold, la faute impardonnable que rien ne peut racheter, c'est d'avoir écrit, à la suite du général Langlois, à la suite du général Cherfils, à la suite de bien d'autres généraux encore auxquels M. Hérold reproche, je ne sais pourquoi, leur intelligence paresseuse :

que l'artillerie lourde était plus nuisible qu'utile dans la guerre de mouvement ;

que, dès lors, il ne fallait pas en encombrer nos équipages de campagne ;

qu'il serait toujours temps, en cas de résistances trop fortes pour être vaincues par l'artillerie légère, de faire avancer les équipages de siège qui doivent suivre les armées à petite distance en arrière, car ces résistances seraient constituées par des obstacles fixes qui ne s'en iraient pas.

Sans doute, dans la guerre de campagne, l'artillerie lourde peut, grâce à ses grandes portées, inquiéter les troupes ennemies, la nuit, dans les cantonnements où elles reposent, et, le jour, au moment de leur entrée sur le champ de bataille. Mais ces maigres avantages sont loin de compenser les inconvénients qui peuvent résulter de l'alourdissement des armées en marche.

On appelait autrefois « artillerie lourde » une artillerie assez légère pour suivre les armées de campagne, mais lançant des projectiles lourds. De celle-là, je n'ai jamais médit. Ce que j'ai critiqué, c'est l'introduction de pièces lourdes elles-mêmes dans les équipages de campagne, de pièces incapables de suivre les armées en campagne, de pièces sur l'allure desquelles la tentation sera grande de régler l'allure des troupes de campagne.

C'est ce qu'ont fait les Allemands, au mois d'août 1915, en poursuivant l'armée russe en retraite. Quand l'infanterie allemande avait avancé de 4 à 5 kilomètres, l'artillerie lourde se portait en avant, pour agir à bonne distance. Il fallait alors construire des plates-formes. Le

travail ne pouvait être exécuté que de nuit, d'où un seul bond par vingt-quatre heures, avec impossibilité d'accorder aucun repos aux canonniers qui tiraient le jour et travaillaient la nuit. C'est ce qui explique que la poursuite ait été exécutée à une allure aussi lente. C'est donc grâce à la présence de l'artillerie lourde allemande que les Russes ont échappé à l'enveloppement.

Dans le *Journal* du 8 septembre 1915, Ludovic Nau-deau, qui a suivi les opérations de l'armée russe, dit que les arrière-gardes de cette armée ont plusieurs fois contre-attaqué les têtes de colonnes allemandes, lesquelles, refoulées, ont dû laisser leur artillerie lourde sur le terrain. Et le *Journal* donne la photographie d'une longue file de pièces lourdes capturées par les Russes en retraite.

Dans le *Journal* du 19 mars 1917, Charles Humbert, un des écrivains qui ont le plus poussé à l'augmentation de l'artillerie lourde, reconnaît lui-même que, si les Anglais ont progressé aussi rapidement en Artois, c'est que « leurs canons étaient faits pour la mobilité de la guerre de campagne et non pour la fixité de la guerre de siège ». Les Anglais avaient donc, non des bouches à feu lourdes, mais des canons légers tirant des projectiles lourds.

Après Charleroi, les Allemands, dont les pièces de gros calibres étaient véritablement lourdes, ont eu le bon esprit de les laisser en arrière, et de nous poursuivre à l'allure de 40 kilomètres par jour. On sait le désarroi que cette poursuite rapide a causé dans l'armée et dans le pays.

Après la bataille de la Marne, c'est sur la ligne de l'Aisne que l'artillerie lourde allemande, suivant péniblement les armées de campagne dans leur marche du Nord au Sud, rencontra ces dernières remontant vers le Nord. Les Allemands, qui avaient attribué, bien à tort, leur échec de la Marne à l'absence de leur artillerie lourde, pensèrent que l'arrivée de celle-ci allait ramener la victoire sous leurs drapeaux. Ils s'établirent donc solidement sur l'Aisne, bien décidés à reprendre l'offensive.

dès qu'ils auraient suffisamment arrêté et affaibli les armées françaises.

L'emploi de l'artillerie lourde nécessitait la construction de plates-formes, et, par conséquent, l'organisation de positions défensives. La tranchée allemande est née du désir de nos ennemis d'utiliser leur artillerie lourde.

La tranchée française est née, à son tour :

de la faute que nous avons commise, en laissant les Allemands s'établir sur l'Aisne, au lieu de les poursuivre, l'épée dans les reins ;

de l'impossibilité où nous nous sommes trouvés, ensuite, d'enfoncer cette ligne de défense ;

de la crainte que nous avons éprouvée d'être bousculés nous-mêmes ;

La guerre de tranchées, à laquelle nous avons ainsi été condamnés, nous a imposé des préparations d'attaque longues et laborieuses, qui ont averti l'ennemi de nos projets.

Les mitrailleuses ennemies, dont les abris blindés avaient été détruits par les projectiles de notre artillerie lourde, ont trouvé d'autres abris dans les entonnoirs creusés par nos projectiles mêmes.

La cavalerie, l'arme de la poursuite par excellence, a été supprimée. On en a fait une infanterie de tranchées.

L'infanterie elle-même, alourdie par le casque, par les jambières en cuir, par les souliers imperméables, par le couteau de chasse, par le périscope, par un plus fort approvisionnement de cartouches et de vivres de réserve,

a perdu de sa mobilité. Elle en aurait perdu, de toutes façons, dans cette guerre de cloportes qu'on lui a imposée pendant près de trois ans.

Ce fut l'erreur constante de toute la campagne, erreur dans laquelle, sans doute, on retombera souvent, parce que la tentation sera grande de s'enterrer pour échapper immédiatement aux effets des armes modernes ; mais erreur qu'on regrettera toujours, d'autant plus que la guerre aura duré plus longtemps.

L'introduction de l'artillerie lourde dans les équipages de campagne nous a donc valu :

la guerre de tranchées ;

la suppression de la cavalerie ;

l'alourdissement de l'infanterie ;

la création d'abris pour les mitrailleuses ennemies ;

une dépense de canons et de munitions de 30 milliards de francs ;

Napoléon, qui comprenait l'importance du mouvement à la guerre, avait écrit :

Vous avez des pièces de 16 et de 24, et vous vous croyez invincible ; vous suivez l'opinion du vulgaire. Les gens de métier vous diront que de bonnes pièces de 4 et de 8 font autant d'effet, dans la guerre de campagne, et sont préférables, sous bien d'autres points de vue, à de plus gros calibres.

On me dira que Napoléon visait la guerre de mouvement, et non la guerre de tranchées. Mais Napoléon a précisément eu le talent de ne jamais se laisser imposer la guerre de tranchées. Jamais non plus il n'a laissé à l'ennemi le temps de l'organiser. Il savait bien, d'ailleurs, que, si, par suite d'un échec dans la guerre de mouve-

ment, on était condamné à un genre de guerre qui éterniserait la lutte sur les mêmes positions, on aurait tout le temps de faire avancer les équipages de siège qui doivent suivre les armées, à quelques journées de marche en arrière, et qu'il était inutile de mettre d'avance des pièces de gros calibres dans les formations de campagne elles-mêmes.

On peut être d'un avis contraire à celui de Napoléon, à celui des généraux Langlois, Percin, Cherfils et consorts; mais il est absolument injuste de rendre ces derniers responsables du manque d'artillerie lourde dont nous avons souffert pendant la guerre de tranchées, genre de guerre qu'ils ne visaient nullement, en exprimant les avis que M. Hérold leur a reprochés

Général PERCIN.

RÉPONSE DE M. A.-F. HÉROLD

Comment le général Percin a-t-il pu croire un instant que je le comprisse parmi ceux qui ont commis des fautes, et qui ont besoin de pardon? Qu'il veuille bien remettre dans le contexte les lignes citées, et il verra que je l'ai nommé sans aucune arrière pensée de blâme. Il tint, au Ministère de la Guerre, le premier rang parmi les hommes qui se montrèrent actifs et s'attaquèrent aux routines. Il sut résoudre avec maîtrise le problème de l'artillerie légère, et cela suffirait à lui mériter notre reconnaissance.

Je suis heureux qu'en contribuant à l'œuvre de justice et de vérité qui est la nôtre, le général Percin m'ait donné l'occasion de dire la haute estime que j'ai toujours eue pour sa science et pour son caractère, et de rappeler les services éminents qu'il a rendus. Je ne doute pas qu'il n'en eût rendu beaucoup d'autres, s'il était resté plus longtemps au ministère.

A.-F. HÉROLD.

LA POLOGNE

Discours de M. Henri Guernut

Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme

L' "Union des organisations démocratiques polonaises de Paris" a fêté, le 6 mai 1917, dans la Salle de Géographie, l'anniversaire de la Constitution démocratique du 3 mai 1791.

Cette manifestation avait parmi ses présidents d'honneur MM. Ferdinand Buisson et Gabriel Séailles.

Au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Henri Guernut a prononcé le discours suivant, que nous reproduisons d'après la sténographie parue dans les journaux polonais :

La Ligue des Droits de l'Homme, qui s'appellera demain la Ligue des Droits de l'Homme et des Peuples, m'a délégué au grand honneur de saluer ce soir en vos personnes, non seulement un souvenir, mais une espérance : la Pologne ressuscitée dans l'intégrité de ses droits.

Chacun sait que les intellectuels de la Ligue des Droits de l'Homme sont des rêveurs, des idéalistes ou, comme des esprits superbes aiment à le répéter, des idéologues. Et il est vrai que nous sommes conduits, non par les passions de la rue ou de sordides intérêts de parti, mais par la force intérieure des idées.

Or une des idées, une des chimères qui inspirent nos actes, c'est que la patrie n'est pas un territoire, dont la nature aurait marqué les limites ; ce n'est pas un groupe d'individus de même race, de même religion, de même langue, poursuivant depuis l'origine une tradition continue ; la patrie, c'est une volonté, la volonté de gens qui veulent vivre en communauté. Et lorsque des hommes viennent nous dire : « Nous avons eu dans le passé une histoire commune ; nous avons combattu, nous nous sommes exaltés, nous avons pleuré ensemble ; puis le malheur nous a séparés et asservis ; et maintenant, nous

trainons dans l'esclavage ou dans l'exil une existence amère, l'esprit tendu vers une seule idée, les yeux hallucinés d'une seule image : renaître, renaître ensemble sous les mêmes lois, chanter ensemble les mêmes hymnes, à l'ombre du même drapeau » ; lorsque des hommes viennent nous tenir ce langage, même s'ils n'ont plus sous le ciel un coin de terre où poser leurs pas, s'ils ne parlent pas la même langue ou ne croient pas aux mêmes dieux, nous disons, la Ligue des Droits de l'Homme déclare : Ces hommes ont une patrie, et simplement parce qu'ils la veulent. Nous ne leur demandons pas d'autre titre. Vous le voulez : cela suffit. La volonté des peuples, voilà qui décide à nos yeux du nombre, des limites, de la constitution des patries. De notre pouvoir modeste, nous les aidons, dès lors, ces peuples déshérités, à faire entendre leur voix ; nous répétons leurs doléances et leurs vœux, nous adressant d'abord à ceux qui pensent et qui informent, puis à ceux qui agissent et exécutent. Et nous ne prenons de repos que quand leur patrie légitime leur a été restituée. Alors, mais alors seulement, comme aujourd'hui, nous nous réjouissons avec eux. Et c'est la plus grande joie de la Ligue : perdre l'un après l'autre tous ses clients satisfaits.

Vous vous en souvenez, docteur (1), vous êtes venu un soir chez nous, conduisant une caravane : et il y en avait de toutes origines, de toutes provinces, de toutes croyances, de tous partis, de toutes classes. Vous nous avez dit : « Toutes ces Polognes veulent se fondre ; et la Pologne unie veut être libre ! » Et quelle que fût la sévérité des temps, quoique la liberté nous fût alors strictement mesurée, eh bien ! malgré la censure et malgré l'état de siège, nous avons, en France et en Europe, lancé des brochures, nous avons, à Paris et en province, tenu des meetings, demandant, réclamant partout la résurrection de la Pologne dans son indépendance et son intégrité.

* * *

Messieurs, il nous est permis de vous l'avouer maintenant : nous n'avons pas reçu en tous lieux un accueil

(1) Docteur Motz.

encourageant; même chez quelques-uns de nos amis, non des moindres, nous avons éveillé quelques appréhensions.

Je me souviens qu'un soir, à la veille d'une manifestation importante, j'ai été reçu dans le cabinet d'un homme sage. « Prenez garde, nous dit-il : vos intentions sont pures, craignez qu'elles ne vous aveuglent, et que votre affection honorable pour une patrie ne tourne à la confusion et à la défaite de la vôtre. Il y a quelque part au monde, pensez-y souvent, il y a là-bas sur un trône un allié, homme loyal et sincèrement attaché à l'alliance, mais homme faible et irrésolu. Autour de lui rôdent des esprits sinistres, aux arrières-pensées de trahison. Et ceux-là surveillent nos propos, nos gestes et jusqu'à nos silences. Et s'il échappe à tel de nos journaux, à telle de nos associations comme la vôtre, une parole de générosité, alors ils se tournent vers le maître et l'importunent de réflexions surnoises. « Voyez, murmurent-ils à son oreille, voyez vos amis « et alliés ; voyez ce qu'ils pensent, ce qu'ils disent, ce « qu'ils veulent faire de votre Pologne. Regardez-les, « traîtreusement occupés à dépecer votre empire. Jus-« qu'à quand votre esprit restera-t-il abusé ? » Et notre ami ajoutait : « Vous voulez, n'est-il pas vrai, la paix, une paix durable, une paix d'union ? Craignez de travailler étourdiment pour la paix séparée. »

Messieurs, je ne vous mentirai pas ; ces paroles nous ont troublé. Il faut nous excuser : aux heures où nous vivons, le plus malaisé n'est pas de faire son devoir, c'est de savoir quel il est. Messieurs, mes chers amis, un moment nous avons hésité.

Puis nous avons répondu : « La France fait la guerre du Droit, n'est-ce pas ? Je ne sais si tous ceux qui le disent y croient fermement : nous autres, en tout cas, nous y croyons. Si la France est entrée dans le conflit, ce n'est pas, certes, par cupidité ou par intérêt, c'est parce qu'en sa personne et en d'autres le Droit a été meurtri. Et alors que pour la défense du Droit, du Droit seul, elle sacrifie, elle prodigue son or, son sang et la fleur de ses fils, elle permettrait qu'à côté d'elle, d'accord avec elle, d'autres s'aventurent à le méconnaître ! Pour nous, le Droit est toujours le Droit : quelle que soit la victime, nous la défendons ; mais nous combattons aussi, quels qu'ils soient, tous ceux qui le méprisent

ou le violent. Lutter contre l'oppression, ce n'est point la condamner chez nos ennemis seulement, c'est nous l'interdire à nous-mêmes et aux nôtres. On n'est plus l'allié de la France, dès que l'on commet une injustice. La France ne serait plus la France, si elle se faisait l'instrument d'une déloyauté. J'entends bien, cher Monsieur, que ces choses là doivent être dites avec discrétion et souplesse et, s'adressant à des hommes tout-puissants, enveloppés dans les phrases éteintes ou la diplomatie excelle; mais, sous quelque forme que ce soit, il faut que la protestation soit faite. Si le Gouvernement russe, allié de la France, est tenté d'opprimer la Pologne, eh bien! tant pis pour la Russie. Vive la Pologne, Monsieur! »

Voilà, Messieurs, le langage que la Ligue des Droits de l'Homme a tenu à cet homme sage. Et elle s'en félicite aujourd'hui.

Aujourd'hui, en effet, des hommes sont venus, inspirés de l'esprit de la France, et après avoir conquis à la manière française la liberté pour eux, ils l'ont promise généreusement aux autres. Et la jeune démocratie russe a libéré la démocratie polonaise...

* * *

...Ce n'est pas nous, ce n'est pas la Ligue des Droits de l'Homme qui médions de la liberté. En elle-même, elle n'est jamais dangereuse et nous ne connaissons pas, nous autres, les prétendus excès de la liberté. Ce qu'on appelle de ce nom, ce sont, prolongées dans des constitutions libres, des survivances de la tyrannie, et il y en a de redoutables!

Si, en effet, nous détestons la tyrannie, ce n'est pas seulement parce qu'elle opprime, c'est aussi parce qu'elle corrompt: elle corrompt l'opprimeur à qui elle inspire le mépris et la haine; et elle corrompt les opprimés, parce qu'elle les imbibé par une longue accoutumance de pensées d'esclavage; comme ils ont vécu toute leur vie dans l'oppression, ils ne conçoivent plus, les malheureux, d'autre méthode de vie que d'opprimer. Et des profondeurs d'inhumanité où ils agonisent, lorsqu'ils lèvent les yeux vers la lumière, ce n'est pas toujours à la liberté qu'ils aspirent; ils rêvent quelquefois à d'obscures vengeances.

Nous n'avons pas à craindre pour la Pologne de pareilles extrémités. La Pologne ne naît pas à la liberté; la liberté, elle l'a connue; elle la retrouve. La Pologne a été trop longtemps persécutée dans sa foi pour ne pas assurer à toutes les croyances, à tous les cultes, la plénitude d'une liberté égale. La Pologne a trop pâti de l'oppression pour n'être pas généreuse; s'il y a chez elle, un jour, quelque population jalouse de libertés particulières, elle les lui donnera sans avarice; elle a trop douloureusement protesté pour souffrir chez elle des mécontentements protestataires.

Que dis-je? Après s'être libérée elle-même, après avoir libéré les siens, je vois — pardonnez-moi ce rêve — je la vois, sans intervention indiscrète, mais par un rayonnement spontané, gagner insensiblement et pénétrer de son génie les nations voisines.

Oh! elle aura fort à faire. Je sais deux de ses puissants voisins qui, en cette matière, ont beaucoup, ont presque tout à apprendre, non seulement l'usage, mais l'idée et presque le goût de la liberté.

Ils y viendront, Messieurs, ils y viendront, non point de force — on ne porte pas la liberté au bout des baïonnettes — ils y viendront d'eux-mêmes, sous diverses influences, dont quelques-unes sont nobles, dont les autres le sont beaucoup moins. La faim et la défaite sont à cet égard d'assez bonnes conseillères. Je l'attends aussi, je l'attends surtout de la Russie et de la Pologne, par contagion de voisinage et sous l'attrait de l'exemple. Oui, Messieurs, vous et vos pareils, vous enseignerez aux Autrichiens, aux Allemands eux-mêmes, les paisibles bienfaits de la liberté. Et ce sera votre revanche. La plus belle revanche des opprimés, n'est-elle pas de libérer leurs oppresseurs?

* * *

Voilà, Messieurs, voilà ce que j'avais, ce soir, reçu mission de vous dire. Par un merveilleux symbolisme, vos ancêtres, lorsqu'ils se sont levés, en 1830, avaient inscrit sur leurs étendards: « Pour notre liberté et pour la vôtre! » Aux descendants de ces Polonais héroïques, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme m'a chargé d'apporter son salut et ses vœux. Salut à la Pologne! Vive la Pologne libre et libératrice!

SITUATION DE LA LIGUE

La situation générale. — Le nombre des membres de la Ligue, au 31 décembre 1916, est de 56.959.

Au 31 décembre 1916, le nombre des fédérations de sections est de 33. — Celui des sections est de 689 (22 ont été installées, 1 a été dissoute).

Sections installées :

- 2 octobre, Cannes (Alpes-Maritimes). Président : M. Caisson.
- 4 octobre, Battambang (Cambodge). Président : M. Hostabrich.
- 5 octobre, Ambérieu (Ain). Président : M. Jacquinod.
- 8 octobre, Mirabel-aux-Baronnies (Drôme). Président : M. Devine.
- 14 octobre, Carcassonne (Aude). Président : M. Brousse.
- 22 octobre, St-Maur-des-Fossés (Seine). Président : M. Cruzet.
- 10 novembre, Touloud (Ardèche). Président : M. Ferrier.
- 15 novembre, Bordj-Bou-Arreidj (Constantine). Président : M. Loubet.
- 4 décembre, Marines (Seine-et-Oise). Président : M. Hubbard.
- 6 décembre, Saint-Flour (Cantal). Président : M. Gaillard.
- 26 décembre, Allada (Dahomey). Président : M. Mansah.
- 10 janvier, Marquise (Pas-de-Calais). Président : M. Dubos.
- 11 janvier, Targon (Gironde). Président : M. Dumareau.
- 12 janvier, Vals-Labégude (Ardèche). Président : M. Bard.
- 1 février, Pont-Audemer (Eure). Président : M. Aubin.
- 2 février, Montargis (Loiret). Président : M. Chapeau.
- 15 février, Alfortville (Seine). Président : M. Canu.
- 20 février, Tain (Drôme). Président : M. Gazet.
- 20 février, Vitry-sur-Seine (Seine). Président : M. Higell.
- 28 février, Belle-Isle-en-Mer (Morbihan). Président : M. Thémin.
- 6 mars, Tournemire (Aveyron). Président : M. Portet.

Section dissoute :

- 20 février, Montmélian (Savoie).

Victimes de l'injustice et de l'arbitraire. — Le nombre des demandes d'intervention soumises aux Conseils juridiques du 1^{er} octobre au 31 décembre 1916 a été de 4.551. Le nombre des dossiers étudiés dans nos bureaux a été de 1.241.

Interventions. — Le nombre des interventions s'est élevé à 275 du 1^{er} octobre au 31 décembre 1916. Elles se répartissent comme suit :

Président de la République.....	10	Intérieur.....	61
Affaires étrangères.....	8	Justice.....	15
Agriculture.....	2	Marine.....	2
Colonies.....	14	Présidence du Conseil.....	14
Commerce.....	3	Postes et Télégraphes.....	0
Finances.....	10	Travail.....	0
Guerre.....	111	Travaux publics.....	3
Instruction publique.....	7	Divers.....	15

Le Courrier. — Le nombre des lettres reçues du 1^{er} octobre au 31 décembre 1916 est de :

Contentieux.....	5.792
Secrétariat.....	2.016
Trésorerie.....	2.282
Total.....	10.090

Il a été expédié :

Lettres.....	7.447
Imprimés.....	18.286
Télégrammes.....	23
Colis postaux.....	54

Conférences — Délégations remplies :

Paris (Réfugiés, 37, rue d'Hauteville), 29 octobre 1916, MM. le docteur Doizy, Henri Guernut, Henri Schmidt.

Paris (17^e Section des locataires), 19 novembre 1916, M. Ferdinand Corcos.

Paris (XI^e Folie-Méricourt-Saint-Ambroise), 26 novembre 1916, M. Emile Kahn.

Paris (IX^e), 7 janvier 1917, M. Guernut.

Paris (Sociétés Savantes : Ligue nationale contre l'alcoolisme), 13 janvier, M. Ferdinand Buisson.

- Nogent-sur-Marne* (Seine), 21 janvier, M. Fernand Corcos.
Paris (Obsèques de M. Baudouin, président de la Cour de Cassation), 27 janvier, MM. Ferdinand Buisson, Victor Basch, A.-Ferdinand Herold, Alfred Westphal.
Paris (Gymnase Mayon : Fédération des locataires), 4 février, M. Georges Mauranges.
Billancourt (Seine) (Fédération des locataires), 11 février, M. Fernand Corcos.
Lyon (Rhône), 15 février, M. Georges Lorand, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme.
Firminy (Loire), 16 février, M. Georges Lorand.
Marseille (Bouches-du-Rhône), 17 février, M. Georges Lorand.
Cannes (Alpes-Maritimes), 19 février, M. Georges Lorand.
Paris (Obsèques d. Mirbeau), 19 février, MM. Ferdinand Buisson, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal.
Toulon (Var), 20 février, M. Georges Lorand.
Montpellier (Hérault), 21 février, M. Georges Lorand.
Carcassonne (Aude), 22 février, M. Georges Lorand.
Toulouse (Haute-Garonne), 23 février, M. Georges Lorand.
Bergerac (Dordogne), 24 février, MM. Georges Lorand, Th. Ruyssen.
Bordeaux (Gironde), 25 février, M. Georges Lorand.
Tours (Indre-et-Loire), 27 février, M. Georges Lorand.
Bourges (Cher), 28 février, M. Georges Lorand.
Nevers (Nièvre), 2 mars, M. Georges Lorand.
Paris (Comité des ouvriers juifs à Paris : Pour les juifs éprouvés de la guerre en Russie), 4 mars, M. A.-Ferdinand Herold.
Paris (Sorbonne : Manifestation des grandes Associations françaises), 7 mars, M. Ferdinand Buisson.
Bordeaux, 7 mars, M. Gabriel Séailles.
Paris (Temple du Droit Humain : Commémoration des professeurs et étudiants libres-penseurs tombés à l'ennemi), 18 mars, M. Ferdinand Buisson.
Paris (IX^e arr.), 18 mars, M. Ferdinand Buisson.
Paris (Sociétés Savantes : Ligue franco-sioniste), 22 mars, M. A.-Ferdinand Herold.
Lyon (Rhône), 24 mars, M. Victor Basch.
Arles (Bouches-du-Rhône), 25 mars, M. Emile Kahn.
Firminy (Loire), 26 mars, MM. Victor Basch, Marius Moutet.
Bourg (Ain), 27 mars, MM. Victor Basch, Marius Moutet.
Saint-Tropez (Var), 29 mars, M. Emile Kahn.
Cannes (Alpes-Maritimes), 30 mars, M. Emile Kahn.
Antibes (Alpes-Maritimes), 31 mars, M. Emile Kahn.

Comité Central

(Extraits) (1)

Séance du 19 février 1917

Présidence de M. FERDINAND BUISSON.

Sont présents : MM. Ferdinand Buisson, Victor Basch, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Mathias Morhardt.

Assiste à la séance : M. Victor Bérard.

Syrie (La question de). — On se rappelle que cette question avait été exposée déjà par M. Victor Bérard et que le Comité Central avait adopté un ordre du jour et organisé une conférence (voir *B. O.* 1916, pages 292 et 351). Le Gouvernement a renoncé à un projet d'expédition militaire en Syrie. Mais il ne peut se contenter d'une politique négative. Et la question doit de nouveau préoccuper la Ligue.

M. Victor Bérard indique la politique qui doit être celle des Alliés en Asie-Mineure. Naturellement il est hostile à toute politique d'annexion, parce qu'elle serait contraire aux principes de la Ligue et à l'intérêt de la France. D'autre part, la solution ne peut être uniforme pour toutes les populations que nous voulons séparer de l'Empire turc.

En dehors de la question d'Arménie, qui intéresse plus particulièrement la Russie, il y a une question de Palestine et une question d'Arabie.

Pour la Palestine, M. Bérard préconise un système d'internationalisation complète, où seraient admis non seulement les Etats alliés et neutres de l'Europe, mais les Etats-Unis d'Amérique, et même, plus tard, l'Allemagne et l'Autriche.

(1) Le Comité Central a décidé de ne donner, pendant la durée de la guerre, que des extraits du compte rendu de ses séances.

L'Arabie apparaît aux Anglais comme la couverture indispensable de l'Égypte. Il est de notre intérêt de poursuivre avec l'Angleterre la politique de 1882 et de 1904. La politique arabe doit être faite en fonction de l'Angleterre. Nous savons du reste que nos Alliés veulent faire une politique d'entente avec les Arabes et non de conquête.

Des objections et des demandes d'explications sont présentées par MM. Buisson, Basch, Guernut, Kahn.

Puis, après une brève discussion entre M. Basch et Guernut, le Comité Central décide : 1^o d'organiser une conférence de M. Bérard sur la question de Syrie ; 2^o de faire ensuite une démarche auprès du Président du Conseil. — A titre officieux, M. Basch s'entretiendra de la question avec le Président de la République.

La censure : 1^o *La correspondance de M. R*

. — M. R se plaint que sa correspondance lui parvienne ouverte ou après un séjour plus ou moins long de B. Il ne croit pas avoir provoqué cette étrange suspicion et demande l'intervention de la Ligue.

Une protestation est décidée.

On décide aussi de protester.

3^o Une troisième protestation sera faite, sur la demande de M. Charles Gide, qui se plaint de ne pas recevoir des publications anglaises circulant librement en Angleterre et n'ayant absolument rien de subversif.

Avancement des officiers (voir B. O., p. 322). — Le vœu de M. Hadamard demandant que l'accès des plus hauts grades soit ouvert aux officiers de complément, qui se sont distingués au front, est adopté par le Comité Central. En voici le texte :

Le Comité Central,

Considérant que l'avancement au front est donné surtout à l'ancienneté et aux officiers de l'ancienne armée active ;

Considérant que des officiers de complément qui, par leur

intelligence, leur initiative, leur audace réfléchie, se sont révélés au cours des opérations comme des chefs, n'ont pu dépasser en deux ans et demi le grade de capitaine :

Emet le vœu :

Que le Gouvernement, négligeant les règlements du temps de paix, garantisse un avancement rapide, sans aucune limitation, aux officiers qui ont montré dans la guerre des qualités de conducteurs d'hommes :

Et l'assure qu'il trouvera dans l'opinion publique un appui unanime et justifié.

Alsaciens (Noms). — Nos conseils juridiques consultés estiment que la faculté doit être accordée aux Alsaciens, qui le désireront, d'abandonner leur nom pour en prendre un à consonnance française. — M. Buisson pense que les Alsaciens doivent garder leurs noms comme un honneur. — M. Basch répond que, si la proposition peut sembler vexante à quelques Alsaciens-Lorrains, sa réalisation évitera au plus grand nombre les difficultés qui leur seraient créées par une opinion publique abusée, à cause de la consonnance allemande de leurs noms.

Le Secrétaire général fait observer qu'il s'agit d'une faculté, les Alsaciens étant libres de choisir le parti qui leur paraîtra le meilleur. Adopté.

Prêtres infirmiers (voir *B. O.* 1916, p. 257; 1917, p. 49). — Un certain nombre de journaux ont publié la communication suivante de la Ligue des Droits de l'Homme :

Dans une interview que les journaux ont publiée ces jours-ci, M. Millerand déclare que le Conseil d'Etat, consulté par le général Gallieni, a rendu, le 3 février 1916, « un avis longuement motivé, déclarant que l'affectation au service de santé des ecclésiastiques était obligatoire. Je n'ai donc fait, ajoute l'ancien ministre, qu'appliquer la loi ».

Dans une étude parue à son « Bulletin Officiel », la Ligue des Droits de l'Homme répond : 1^o que cet arrêt du Conseil d'Etat ne déclare à aucun endroit que l'affectation des ecclésiastiques au service armé est obligatoire. Consulté sur le point de savoir si les lois des 5 août 1914 et 17 août 1915 avaient abrogé les dispositions des lois des 21 mars et 9 décembre 1905, le Conseil d'Etat a répondu par la négative, et cela personne ne le conteste.

2^o Le seul point qui est en question est de savoir si ces lois des 21 mars et 9 décembre 1905 ordonnent l'affectation au ser-

vice de santé des ecclésiastiques recensés sous le régime de la loi du 15 juillet 1889.

Or, sur ce point, l'arrêt du Conseil est d'une clarté souveraine. « En ce qui concerne les élèves ecclésiastiques, la situation de ceux d'entre eux qui remplissaient les conditions fixées par l'article 39 de la loi du 9 décembre 1905 a été maintenue ».

Or, quelles sont les conditions fixées par cet article 39 ?

C'est que les ecclésiastiques soient, à l'âge de 26 ans « pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association culturelle ».

Comme il n'y a aucune association culturelle, aucun ministre du culte catholique ne se trouve actuellement dans les conditions fixées par la loi.

Donc leur affectation au service de santé est illégale.

Et l'arrêtê visé par M. Millerand dit exactement le contraire de ce que M. Millerand lui fait dire.

Dans une lettre du 9 février 1917 à M. Buisson, M. Millerand s'exprimait ainsi : « Ou la note ne veut rien dire ou elle signifie que j'ai voulu tromper l'opinion en affirmant que le Conseil d'Etat avait, par son avis du 3 février 1916, confirmé mon interprétation... Je compte, mon cher Président, sur votre esprit de justice pour faire rectifier l'erreur commise et me donner la réparation à laquelle j'ai droit... » — M. Buisson lui a répondu, le 10 février, par une lettre où il disait : « Jamais la Ligue des Droits de l'Homme n'a dit, ni donné à entendre que, par votre déclaration aux journaux (*Temps*, 5 février) relative à l'affectation de certains ecclésiastiques au service de santé vous avez « voulu tromper l'opinion publique ». Une telle supposition, ai-je besoin de le dire, n'a pu entrer un instant dans notre pensée... » Après avoir rappelé la documentation publiée dans notre *Bulletin Officiel*, il ajoutait : « Au vu de ces documents, il nous paraît, à nous, évident que vous avez attribué à l'arrêt du 3 février 1916 un sens contraire à celui que le Conseil d'Etat lui a donné lui-même en termes formels. C'est une simple question de lecture des textes. »

M. Ferdinand Buisson et M. Millerand se mirent alors d'accord pour communiquer à la presse la note suivante :

A la suite de la publication par le *Temps*, le 5 février dernier, d'une interview de M. Millerand sur l'initiative qui lui avait été inexactement attribuée de l'affectation au service de

santé de certains ecclésiastiques, la Ligue des Droits de l'Homme a communiqué à la presse une note qui, sans attribuer cette initiative à M. Millerand, se terminait ainsi : « L'arrêt visé par M. Millerand dit absolument le contraire de ce que M. Millerand lui fait dire. »

M. Millerand s'étant adressé à M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme, celui-ci répond :

1^o Qu'il ne fait nulle difficulté de reconnaître que M. Millerand, en prescrivant l'affectation de certains ecclésiastiques au Service de Santé, s'est conformé à l'interprétation donnée à l'arrêt du Conseil d'Etat du 31 mars 1911 par une circulaire de son prédécesseur, M. Messimy, du 9 août suivant ;

2^o Que l'interprétation donnée par M. Millerand dans son interview de l'avis du Conseil d'Etat du 3 février 1916 est la même que celle que lui ont donnée tour à tour (dans leurs réponses à la Ligue des Droits de l'Homme) ses successeurs au Ministère de la Guerre, M. le général Galliéni et M. le général Roques ;

3^o Que la Ligue continue à affirmer et croit avoir démontré que le Ministère de la Guerre, en adoptant cette interprétation, a commis une erreur persistante.

Mirbeau (Mort de). — Avec nous dès les premiers jours de l'Affaire, Mirbeau, qui vient de mourir, ne refusa jamais à la Ligue son concours passionné et précieux chaque fois qu'elle y fit appel pour combattre l'injustice.

Les obsèques ont eu lieu le 19 février. Une délégation du Comité Central, composée de MM. Ferdinand Buisson, A.-Ferdinand Herold, Alfred Westphal et Henri Guernut, y a assisté.

M. Sarrut (Nomination de). — M. Sarrut, nommé président de la Cour de Cassation en remplacement de M. Beaudoin, a répondu aux félicitations que le Comité Central lui a adressées (voir *B. O.*, p. 324) au nom de la Ligue : « Elles me touchent d'autant plus, nous écrit-il, que nous avons livré ensemble le bon combat et que, sans son concours, la cause du droit eût très probablement été vaincue ».

Séance du 22 février 1917

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Sont présents : MM. Ferdinand Buisson, Victor Basch, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal,

Félicien Challaye, Emile Kahn, Léon Martinet, Amédée Rouquès, Gabriel Séailles, Mme Maria Verone.

Assistent à la séance : MM. Alexandre Millerand, ancien ministre de la guerre; Moutet, président de la section de Lyon de la Ligue des Droits de l'Homme, député du Rhône; Persil, ancien chef de cabinet de M. Millerand, et nos Conseils juridiques.

Manifestation nationale à la Sorbonne. — M. Ferdinand Buisson lit une lettre de M. Ernest Lavisse, invitant la Ligue à participer à une manifestation qui aura lieu à la Sorbonne le 7 mars prochain, sous le titre : « Toute la France debout pour la Victoire du Droit », et dans laquelle les organisateurs voudraient grouper toutes les grandes organisations françaises.

Un représentant de chaque association y donnera lecture d'une adresse. Au début, le président, M. Lavisse, prononcera un discours au nom de tous les groupements participants. M. Buisson fait connaître ce projet de discours. Si la Ligue des Droits de l'Homme le désire, M. Lavisse est tout disposé à introduire des modifications dans son texte, après discussion.

MM. Buisson, Basch, Séailles ne sont pas défavorables à l'acceptation de cette invitation en principe. Quand il s'agit de défendre le droit, la Ligue des Droits de l'Homme ne peut être absente.

M. Emile Kahn, approuvé par tous, s'étonne seulement, à la lecture du programme, de l'annonce d'un discours par un homme politique qui ne représente aucun groupement.

Il y a de plus dans le discours de M. Lavisse, ajoute M. Guernut, des passages qui expriment une opinion assez différente de la nôtre. Il les énumère. C'est, à son avis, une raison, outre celle que vient d'indiquer M. Kahn, pour que la Ligue s'abstienne de participer à cette manifestation.

Le Comité Central décide que MM. Buisson, Basch et Séailles iront voir M. Lavisse.

Une décision sera prise à une très prochaine séance.

Algérie (La situation en). — M. Moutet, qui revient d'Algérie, entretient le Comité du problème de l'indigénat en général et de la conscription indigène en particulier. Il explique les causes et diverses péripéties des

incidents qui se sont passés là-bas et qui justifient toute la campagne de la Ligue des Droits de l'Homme avant et depuis la guerre.

La Ligue en Algérie. — M. Moutet a vu en Algérie un certain nombre de sections de la Ligue. Il dit ses impressions au Comité Central et lui donne des indications utiles. Comme le Comité l'en avait prié, il s'est entretenu avec M. Larcher, président de la section d'Alger, de la création d'une fédération des sections algériennes et d'un service d'étude des affaires indigènes soumises à la Ligue.

Prêtres infirmiers (voir *B. O.* 1916, p. 257; 1917, p. 49 et suivantes; 1917, p. 445). — M. Millerand est entendu par le Comité Central, à qui il dit son rôle dans l'affectation des ecclésiastiques au service de santé et son interprétation juridique de cette mesure.

Nos conseils juridiques soutiennent le point de vue du Comité Central, qui, on le sait, estime illégale la situation militaire exceptionnelle dont certains ecclésiastiques ont joui jusqu'ici.

Après avoir constaté que cette discussion n'a pu concilier les deux points de vue, M. Buisson remercie M. Millerand de ses explications.

Séance du 5 mars 1917

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

Sont présents : MM. Ferdinand Buisson, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Mme Maria Vérone.

Comité Central (Membres du). — M. Gabriel Séailles s'excuse de ne pouvoir assister pendant plusieurs semaines aux séances du Comité Central : il va en province, où du reste il se propose de faire quelques conférences pour la Ligue.

Sur sa demande, M. le docteur Sicard de Plauzoles vient d'être envoyé dans une ambulance du front.

Darboux (Mort de M.). — M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, vient de mourir.

Il fut l'un des intellectuels qui, les premiers, signèrent, en 1898, la protestation de la Ligue des Droits de l'Homme contre les poursuites et les persécutions dont était l'objet le colonel Picquart. En 1904, avec deux autres savants, MM. Henri Poincaré et Paul Appell, il fut désigné par la Cour de Cassation pour procéder à l'examen critique des diverses études graphologiques auxquelles avait donné lieu la pièce dite « le Bordereau ».

Le Comité Central exprime ses vifs regrets de la disparition d'un homme qui fut l'honneur de la science et du pays.

Censure. — Le dernier numéro (n^o 3) du *Bulletin Officiel* a été largement échappé.

Sur la proposition du Secrétaire général, le Comité Central adopte unanimement la résolution suivante :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme croit que l'institution officieuse de la Censure peut rendre de grands services, en prévenant les indiscretions militaires et diplomatiques et en maintenant par l'éviction de certaines polémiques l'union nécessaire entre Français;

Mais, convaincu par l'abondance des faits parvenus à sa connaissance qu'en restreignant l'expression de certaines doctrines, elle humilie la République, et, en supprimant la critique de graves abus, elle a contribué à les perpétuer et doit être tenue en partie pour responsable des déconvenues de la guerre;

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme déclare qu'il cesse à partir d'aujourd'hui de déférer sans contrôle aux prescriptions de la Censure;

Il donne mandat à son Secrétaire général de soumettre au Bureau de la presse les épreuves du *Bulletin Officiel*; de lui demander les motifs des suppressions qu'il propose;

Si ces motifs ne lui paraissent pas fondés, il décide de passer outre;

Et, en cas de saisie de ses numéros, de suspension ou d'interdiction du *Bulletin*, il demandera au Parlement de ne pas laisser prescrire en sa personne les libertés que cette guerre a précisément pour objet de défendre.

Communications à des tiers. — Une section de la Ligue a adressé au Comité Central les doléances de quelques intéressés au sujet de l'attitude incorrecte d'un fonctionnaire à leur égard. Au nom de ce fonctionnaire, l'Association dont il fait partie demande au Comité Central le nom des signataires du rapport. Une

discussion s'engage, à la suite de laquelle il est unanimement rappelé : 1^o que la section a une existence propre et autonome pour prendre la responsabilité des communications qu'elle adresse au siège central ; 2^o que la loi et les usages interdisent au destinataire de faire connaître une lettre à des tiers sans l'agrément de son ou de ses auteurs.

Vie chère. — Le Comité Central reçoit Mmes Pierre Budin, A. Wormser et Mlle Noyer, à qui la Commission de la vie chère, nommée par le Comité Central, avait demandé une enquête.

À la suite de leur exposé, le vœu suivant est adopté :

Considérant : 1^o le renchérissement de la vie ; 2^o la difficulté d'élever le taux de l'allocation militaire ; 3^o le résultat incomplet de l'assistance qui favorise souvent l'inertie et la fraude chez les assistés, insuffisamment encouragés à l'effort personnel ; 4^o l'obligation pour les femmes de travailler ;

Considérant enfin que le travail des femmes est en partie incompatible avec la maternité et que la natalité décroît à mesure que le travail féminin augmente (la natalité, déjà limitée avant la guerre d'une façon inquiétante, est tombée, du fait de la guerre, de 48.917 0/0 à 26.179 0/0, d'après les statistiques du professeur Pinard).

Les mesures suivantes semblent nécessaires à la conservation de la race française gravement menacée :

1^o Faire coïncider exactement les heures d'usine, les heures d'école et de crèche ; 2^o créer rapidement et obligatoirement des chambres d'allaitement et des garderies jusqu'à trois ans et dans tous les établissements employant cent femmes ou plus (ainsi que l'ont déjà décidé les lois italienne, espagnole, portugaise) ; 3^o attribuer des secours aux familles nombreuses dès le deuxième enfant (la loi du 14 juillet 1913 ne l'a prévu qu'à partir du troisième enfant) ; 4^o distribuer le secours d'allaitement dès le premier enfant ; 5^o organiser en même temps que les distributions de lait dans les mairies des consultations obligatoires de nourrissons ; 6^o accorder une indemnité de gardiennage à chaque mère ayant des enfants au-dessous de trois ans, âge de l'école maternelle, à raison de 1 franc par jour et par enfant. Cette aide apportée à la mère de famille constituerait la seule mesure efficace contre l'avortement qui augmente dans des proportions effroyables.

Manifestation nationale à la Sorbonne. — Le Secrétaire général rend compte de la visite faite à M. Lavissee, conformément aux décisions de la dernière séance. Les modifications proposées par la Ligue ont été acceptées par M. Lavissee, sauf une.

Dans ces conditions, la Ligue ne pourra participer à la manifestation qu'à titre d'invitée. Il est expressément entendu avec M. Lavissee que la Ligue des Droits de l'Homme refuse d'adhérer à la Fédération nationale des Associations et que son président M. Buisson ne doit pas être inscrit dans le Comité d'organisation, au nom duquel M. Lavissee parlera.

.... Le Bureau du Comité Central a reçu le Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail, qui, d'accord avec nous, est d'avis de prendre part à la manifestation, mais à deux conditions : 1^o que nous ne serons pas engagés par les discours des deux présidents (MM. Deschanel et Lavissee); 2^o que nous serons admis à présenter, en toute liberté, dans une déclaration, le point de vue de nos organisations.

Le Comité Central prend ensuite connaissance de la déclaration dont M. Buisson donnera lecture au nom de la Ligue. Le texte en est approuvé. M. Basch exprime seulement le regret qu'on n'y ait pas inséré une distinction, au sujet des responsabilités de la guerre, entre le Gouvernement et le peuple allemand.

Etrangers qui veulent adhérer à la Ligue. — La section du IX^e arrondissement demande s'il est possible et s'il y a lieu d'admettre des étrangers comme ligueurs.

Deux consultations concordantes, l'une de M. Jean Raynal, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, l'autre de nos Conseillers juridiques, concluent pour l'affirmative. M. Jean Raynal écrit :

L'admission de membres étrangers ne me paraît nullement illégale. Elle n'est pas contraire à l'article 4 des Statuts, qui règle les conditions d'admission. Il est vrai que la Ligue est dite « Française » et que l'article 1^{er} parle d'une association « française ». Mais il est de principe que les sociétés et associations ont la nationalité de leur siège social et de leur lieu de fonctionnement : la Ligue, dont le siège est en France, qui fonctionne en France et dont, en outre, l'immense majorité des membres sont français, reste donc française, même malgré la présence d'un certain nombre de membres étrangers. — Telle me paraît être la solution de droit. Il est cependant permis, par ailleurs, de penser que, pour défendre la légalité française, critiquer ou attaquer au nom des principes du droit français l'administration française, il est bon d'être citoyen (ou citoyenne) français; — et d'autre part, il n'est point

être pas juste de rejeter absolument les adhésions étrangères. Il y aurait peut-être lieu de demander si l'on ne pourrait admettre les étrangers à titre de membres « associés ». Ce serait une modification des Statuts à laquelle, assurément, il faudrait bien réfléchir, et sur quoi je m'en rapporte au Comité Central.

Sur la suggestion de M. Guernut, le Comité Central décide de proposer en effet au prochain Congrès le vote d'un article aux Statuts de la Ligue, créant, pour les étrangers, le titre de « membre associé ». On recommandera au surplus aux sections la prudence dans le recrutement.

Mme Vérone fait admettre ensuite qu'en ce qui concerne les étrangers, le Comité Central ne reçoive les cotisations des postulants qu'après un avis favorable de la section de leur domicile.

Yougo-Slaves. — Une délégation de Yougo-Slaves a été reçue par le Bureau du Comité Central, à qui elle a demandé son intervention en faveur de seize de leurs compatriotes inculpés dans le procès de Banya-Louka (voir *B. O.* 1916, pages 356, 422, 458) et dont la condamnation à mort a été confirmée par la Cour suprême de Sarajevo.

Le 2 mars 1917, le télégramme suivant a été adressé au Roi d'Espagne :

La Cour suprême de Sarajevo ayant confirmé la condamnation à mort de seize inculpés dans le procès de Banya-Louka, la Ligue des Droits de l'Homme fait de nouveau un pressant appel à la générosité de Votre Majesté qui, l'an dernier déjà, a bien voulu intervenir dans l'intérêt de la justice et de l'humanité. — Ferdinand Buisson.

Nous avons reçu, le 4 mars, en réponse le télégramme suivant :

Sa Majesté a télégraphié à son ambassadeur à Vienne le chargeant de faire toutes sortes de démarches en faveur des condamnés de Sarajevo. — Torres, secrétaire du Roi.

Activité des Sections ⁽¹⁾

Brest (Finistère) :

— 6 avril. — M. Henri Guernut, secrétaire général, fait une causerie. Il s'explique, contradictoirement avec les ligueurs présents, sur les origines et les responsabilités de la guerre et l'attitude du Comité Central devant les problèmes de la guerre et de la paix. La section vote des félicitations au Comité Central et des remerciements au Secrétaire général.

Firminy (Loire). — 16 février.

Sous la présidence de M. Cruvieux, M. Georges Lorand, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme, fait, devant une nombreuse assemblée, une conférence très applaudie contre les crimes allemands en Belgique et notamment les déportations en Allemagne. — Avant cette conférence, lecture a été donnée d'une lettre de M. Durafour, député, qui s'associait à cette protestation.

— Mars. — La section adopte les vœux suivants : 1^o que le gouvernement invite les Compagnies minières à accroître dans l'intérêt général l'extraction du charbon ; 2^o que des mesures soient prises pour une utilisation rationnelle du pain, le projet de création de la carte de pain devant être écarté.

— 26 mars. — Dans la grande salle de la mairie a lieu, avec le concours de M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, une conférence qui a attiré un très nombreux public. C'est M. Ernest Lafont, député, qui la préside. M. Basch examine d'abord les origines et les causes de la guerre. Il rappelle l'œuvre de la Ligue durant la guerre, et dit la nécessité d'aider à la poursuite de la victoire et à la libération des peuples. Après la Révolution russe, il est permis d'espérer que, sur les ruines du militarisme prussien, l'Allemagne elle-même dressera, un jour prochain, la République, gage de la paix. Le succès de M. Basch est très vif.

Guingamp (Côtes-du-Nord) :

— 4 avril. — Causerie de M. Henri Guernut, secrétaire général. La section approuve l'action du Comité Central pendant la guerre. Elle est hostile à toute annexion ; elle croit que l'unité allemande est un obstacle à la paix durable.

(1) Les fédérations et les sections étant autonomes, le Comité Central ne se trouve pas engagé par l'action qu'elles mènent ou les vœux qu'elles émettent

Hennebont (Morbihan) :

— 9 avril. — M. Guernut traite devant la section des affaires locales soumises au Comité Central. Puis, dans une longue causerie, il fait connaître les vues de la Ligue sur la guerre et la paix. Unanimentement, la section approuve l'attitude du Comité et l'engage à faire dans toute la Bretagne une propagande en vue du recrutement. Elle demande la constitution urgente d'une fédération du Morbihan.

Lorient (Morbihan) :

— 25 février. — On examine diverses affaires soumises à la section.

— 4 mars. — La section discute des questions d'ordre intérieur et de plusieurs affaires d'intérêt local.

— 9 avril. — Après une brève allocution de M. Auger, le secrétaire général, M. Guernut, examine, avec la section réunie, les moyens d'accroître la propagande dans le département. Puis, sur la demande des ligueurs, il s'explique sur l'attitude de la Ligue au regard des principales questions posées par la guerre. La section, résolument hostile aux annexions, prie le Comité Central de continuer sa campagne d'éducation pour faire admettre les idées de M. Wilson et de la Ligue sur les conditions d'une paix durable.

Lyon (Rhône) :

— 15 février. — La section a adressé au président des Etats-Unis l'ordre du jour suivant :

La section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a le très grand honneur de vous adresser l'expression de sa haute sympathie et le témoignage de son admiration pour les nobles paroles de votre message au Sénat américain.

Notre section, composée de citoyens appartenant à toutes les nuances des partis républicains, n'a jamais cessé d'affirmer les principes essentiels de la civilisation humaine, le respect des droits de l'homme, le respect du droit des peuples et de la liberté de l'individu dans la Société libre, le même respect de la liberté des nations dans la Société des Nations.

Elle se réjouit profondément de l'appui solennel que votre autorité donne à ses propres principes et elle espère que la suite des événements vous permettra de contribuer à la réalisation des nobles désirs humains exprimés dans votre message.

Les républicains de la section lyonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme, se rappelant les souvenirs et les sentiments communs aux deux grandes démocraties, vous adressent l'hommage de leur reconnaissance.

— 24 mars. — Une conférence de M. Victor Basch a lieu à l'amphithéâtre du Palais des Arts dans une salle comble.

M. Moutet, président de la Section et député de Lyon, présente M. Basch, qui prend aussitôt la parole. M. Basch analyse les documents diplomatiques et en dégage les causes de la guerre, déchaînée par les forces de violence triomphant du pacifisme. Il dit les efforts de la Ligue pour la conduite énergique, et conforme aux principes républicains, de la guerre. Les peuples bouleversés par le cataclysme, ajoute-t-il, sont résolus, malgré leurs souffrances, à lutter pour leur idéal de justice. Déjà celui de Russie goûte à la liberté enfin conquise. Il est à espérer que celui d'Allemagne suivra son exemple. — De vifs applaudissements répondent aux paroles du conférencier.

Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise) :

— 25 février. — Un compte rendu du Congrès de la Ligue est fait par M. Serru. — La section étudie ensuite quelques moyens de propagande.

Marseille (Bouches-du-Rhône) :

— 17 février. — M. Georges Lorand, président de la Ligue des Droits de l'Homme, fait, devant un public nombreux, une conférence vivement applaudie contre les déportations en Allemagne.

Montpellier (Hérault) :

— 21 février. — Dans une salle comble, M. Georges Lorand prononce un discours éloquent contre les déportations en Allemagne. La réunion était présidée par M. Ferrasse, conseiller général, assisté par M. Isambert, consul de Belgique. Le préfet, M. Causel, et M. Pezet, député, s'étaient associés par leur présence à cette manifestation, qui eut un succès très vif. Les hymnes nationaux, français et belge, ont été chantés avec talent par M. Fabre, 1^{er} prix du Conservatoire.

Morlaix (Finistère) :

— 5 avril. — M. Henri Guernut s'explique dans une causerie sur les affaires locales soumises par la section, et traite de l'action de la Ligue pendant la guerre. La section fait confiance au Comité Central et l'exhorte à poursuivre sa campagne pour l'établissement d'une paix durable par la Société des Nations.

Nantes (Loire-Inférieure) :

— 15 janvier. — La section, émue des nombreux crimes commis récemment par des enfants et de la corrélation qui existe entre les actes de ces jeunes malfaiteurs et certaines

représentations cinématographiques, adopte le vœu que le Gouvernement interdise tous les films de nature à donner de mauvais exemples.

Oran (Algérie) :

— 3 mars. — La section s'associe aux vœux du Comité Central concernant les conditions de la paix.

Oyonnax (Ain) :

— 14 janvier. — Le président, M. Guillot, fait un compte rendu du Congrès de la Ligue. — Au sujet de la lutte contre l'alcoolisme, M. Perret présente des observations intéressantes sur le danger de la coexistence des débits de boissons et des hôtels meublés pour la moralité de la jeunesse. Une commission est élue pour étudier les moyens pratiques de préserver la jeunesse contre ce péril. — Après une intervention de Mme Berthon, secrétaire, le vœu suivant est adopté :

La section, réprouvant la politique franco-anglaise de 1841 qui fit fermer les Dardanelles à la Russie et la politique anglo-franco-sarde de 1856 qui reconnaissait à la Porte seule le droit de protectorat sur les populations chrétiennes de l'empire ottoman, demande : 1^o que le futur traité de paix ne soit pas une parodie du traité de Berlin qui n'a jamais été respecté ; 2^o qu'une action intense soit faite chez les Alliés pour que ce traité de paix tienne compte du principe des nationalités, que, renonçant aux égoïsmes nationaux, il écarte tout ce qui peut choquer la conscience des peuples, tous les germes de division, tout prétexte à une revanche.

La section s'élève fermement contre la cession de Constantinople à la Russie, qui n'y a aucun droit et demande à nouveau : 1^o que les mers et détroits soient ouverts à tous ; 2^o que les fortifications des Dardanelles soient anéanties ; 3^o que les détroits, Constantinople et leur zone soient neutralisés, avec un statut autonome sous l'administration d'un haut commissaire des puissances européennes.

Paris (VI^e arrondissement) : Monnaie-Odéon, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Germain-des-Prés).

— 13 mars. — Le vœu suivant est adopté :

Considérant que la peine de la confiscation générale des biens à l'égard des déserteurs et insoumis en temps de guerre ne heurte en rien les principes affirmés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; qu'elle trouve, au contraire, sa justification dans les exemples et la tradition de l'époque révolutionnaire ; considérant qu'elle serait d'une singulière et incontestable efficacité tant au point de vue de la répression pénale qu'à celui de l'allègement des charges budgétaires

considérant aussi qu'étant d'ordre purement pécuniaire, elle se rattache à ce progrès de la civilisation qui tend depuis des siècles à substituer les voies de saisie sur les biens aux châtimens d'ordre corporel; les deux sections, réunies, émettent le vœu que la Chambre s'approprie et rende exécutoires par son vote les dispositions adoptées dans ce sens par le Sénat, le 12 janvier dernier.

Paris (XIII^e arrondissement) :

— 30 décembre 1916. — A la suite d'un exposé de M^e Georges Desbons, avocat à la cour, la section adopte à l'unanimité un vœu tendant à la suppression de la peine de mort.

Paris (XV^e arrondissement) :

— 15 décembre 1916. — Les obsèques de M. Albert Lévy, président de la section, ont eu lieu le 15 décembre. Au nom de la Fédération de la Seine et du Comité Central, M. Fernand Corcos a prononcé une allocution émue.

Pech-David (Haute-Garonne) :

— 19 janvier. — La section demande : 1^o que les militaires employés dans les hôpitaux soient remplacés par des infirmières; 2^o que tous les mobilisés du service armé soient envoyés au front; 3^o qu'afin d'obliger le public à économiser, la vente à crédit dans les magasins de détail soit interdite.

Plaine-Saint-Denis (Seine) :

— 11 février. — Aux obsèques de M. Gaston Dausy, une allocution émue est prononcée par le secrétaire de la section, M. Clérisse, qui dit le dévouement de notre collègue à la Ligue et aux œuvres républicaines et l'estime profonde en laquelle il était tenu.

Pont-Audemer (Eure).

— 4 mars. — Au sujet des " Journées des Orphelins de la Guerre ", nos collègues émettent les vœux : 1^o que la répartition des fonds recueillis soit chaque fois faite d'urgence; 2^o que le sort des orphelins cesse d'être confié à des œuvres privées et soit réglé par une loi.

Prades (Pyrénées-Orientales) :

— Janvier — La section s'associe au vœu de la section d'Eprenay (*B. O.*, p. 337) relatif aux conditions de la paix.

Quimper (Finistère) :

— 8 avril. — M. Guernut fait connaître à la section, par de

nombreux exemples, l'œuvre de la Ligue pendant la guerre. La section approuve le Comité Central et l'encourage à poursuivre, par toute sa propagande, l'établissement d'une Société des Nations qui garantisse au monde, après cette guerre, la stabilité de la paix.

Quimperlé (Finistère) :

— 9 avril. — M. Henri Guernut retrace, dans une causerie, l'œuvre d'égalité et de justice entreprise par la Ligue depuis le début de la guerre. Il traite notamment de la question des « embusqués » et marque les satisfactions obtenues à cet égard. La section remercie le Comité Central et approuve unanimement sa doctrine sur les conditions de la paix.

Saint-Cloud (Seine-et-Oise). — Octobre 1916.

A l'unanimité, les ligueurs réunis souhaitent une paix prochaine, basée sur le droit, et qui, après avoir supprimé la diplomatie secrète, organiserait l'arbitrage international intégral, sanctionné par la gendarmerie des États-Unis du monde.

Saint-Louis (Sénégal) :

— 28 janvier. — M. Lucas fait une causerie à propos de la « Journée des Orphelins de la Guerre ».

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) :

18 mars. — Les trois vœux suivants sont adoptés :

1^o *Obligation scolaire* : la section, considérant que rares sont les municipalités qui ont fait leur devoir dans l'application des lois scolaires ; que durant l'absence des pères partis à la défense de la Patrie et à cause de la faiblesse des mères, le nombre va grandissant des enfants qui vagabondent ou que certains employeurs occupent, pour quelques sous, pendant les jours de classe ; émet le vœu que l'application des lois sur l'obligation scolaire soit confiée à d'autres autorités que les municipalités.

Mais, en attendant cette réforme législative, elle prie à nouveau la municipalité nazairienne d'user des droits que lui confère la loi pour obliger les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

2^o *Manifestations religieuses* : la section, considérant que les processions religieuses ont été interdites à Nantes et à Saint-Nazaire à la suite de pénibles incidents qui ont coûté des mois de prison, fait couler du sang et occasionné mort d'homme ;

Regrette la rétablissement de ces manifestations ; proteste contre l'autorisation accordée au clergé nazairien d'élever des repositoires, à l'époque des Fêtes-Dieu, sur les places publiques de Saint-Nazaire.

3° *La Révolution russe* : Au moment où arrivent les premières nouvelles sur la révolution russe, la section se rallie au Comité Central de la Ligue dans l'ordre du jour de sympathie et d'encouragement qu'il ne manquera pas d'adresser au peuple russe, si longtemps opprimé, aux courageux citoyens russes qui ont donné ou qui donnent leur activité, leurs forces, leur sang pour le bonheur du pays du grand Tolstoï.

Tain (Drôme) :

— 28 janvier. — Grâce aux efforts de nos collègues de la section de Romans-Bourg-de-Péage, une section est créée à Tain, sous la présidence de M. le docteur Gazet. L'assemblée constitutive est présidée par M. Nadi, député, assisté de MM. L.-H. Clément, Chierpe, Ronin, de la section de Romans.

Après une brillante conférence de M. Nadi, la section nouvelle : 1° s'associe au vœu du Congrès de la Ligue relatif à la paix ; 2° proteste avec indignation contre les déportations en Allemagne ; 3° adresse à M. Wilson ses vives félicitations pour la noble tentative de mettre fin à la guerre le plus tôt possible par une paix basée sur la libre volonté des peuples et non sur la force des armes.

Toulon (Var) :

— 6 janvier. — M. Paulet, élu président de la section, raconte l'action de la Ligue et explique son but. Puis le président de la Fédération du Var, M. Claude, fait une causerie sur les heureux résultats des interventions de la Ligue. M. Georges, secrétaire de la section, dans une conférence documentée, expose ensuite devant un nombreux auditoire la politique allemande, les buts de guerre des pangermanistes. Cette conférence est écoutée avec la plus grande attention.

— 20 février. — C'est devant plus de 3 000 auditeurs, dans la salle du théâtre, que M. Georges Lorand, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme, prend la parole. Il dit ce qu'a souffert et ce qu'a fait la Belgique durant cette guerre. Avec émotion, il rappelle l'héroïsme de ses compatriotes, les crimes de l'ennemi. Il faut détruire le militarisme allemand, et reprendre à l'ennemi les territoires qu'il a envahis. Cette guerre doit être la dernière. Après le triomphe de la justice et du droit, la Belgique oubliera son martyr, fière d'avoir contribué

à assurer l'avenir d'une humanité désormais en paix. — M. Claude, après avoir présenté l'orateur, avait montré qu'il appartenait à la Ligue de dénoncer les injustices et les crimes commis par les Allemands, et exposé le but et l'œuvre de la Ligue. La Belgique, jetée par la volonté brutale du Kaiser dans cet enfer qu'est la guerre actuelle, ne souscrit pas pourtant à la parole sublime de Dante, car elle n'a pas « abandonné toute espérance ». La dette de reconnaissance que nous avons contractée envers elle est telle « que la France, quoi qu'elle fasse dans l'avenir, ne pourra jamais s'en acquitter ».

L'impression produite par cette manifestation est profonde.

La musique des équipages de la flotte et des artistes de talent se sont fait entendre.

Tours (Indre et Loire) :

— 27 février. — La conférence de M. Georges Lorand a attiré un auditoire nombreux. — Après avoir donné lecture d'une lettre d'excuses, M. Camille Chautemps, adjoint au maire de Tours, M. Fouché, président de la section, présente le conférencier. M. Lorand raconte ensuite, avec éloquence, les malheurs de sa patrie et dit la nécessité d'abattre le militarisme oppresseur des Empires centraux. L'assistance l'applaudit chaleureusement.

Toulouse (Haute-Garonne) :

— 23 février. — Sous la présidence de M. Deltour, et après une allocution du président de la section, M. Mancini, M. G. Lorand fait, devant un public d'environ 2.000 personnes, une conférence sur les déportations en Allemagne. L'assistance, tour à tour enthousiaste et indignée, écoute, vibrante, l'orateur raconter l'attitude héroïque des Belges, l'invasion de l'ennemi et ses cruautés. Pour que cette guerre soit la dernière, conclut-il, et qu'avec elle disparaissent de pareilles horreurs, il faut briser le militarisme prussien. C'est dans ce but que nous devons lutter jusqu'à la victoire, qui apparaît maintenant comme certaine.

À la fin de la conférence, l'ordre du jour suivant est adopté :

Les habitants de Toulouse : français, alliés et neutres, réunis au nombre de deux mille environ, dans le grand amphithéâtre de l'ancienne Faculté des Lettres, adressent un témoignage à l'héroïque Belgique ; protestent, avec la dernière énergie, contre les déportations civiles en Allemagne et appellent l'at-

tention des peuples civilisés sur cette violation sacrilège du droit des gens.

Le Tréport-Eu-Mers (Seine-Inférieure) :

— 25 mars. — Rappelant succinctement les événements qui se sont produits en Russie, le président, M. Roumy, exprime les vœux que doivent former tous les citoyens français pour le succès de la liberté chez nos Alliés et le triomphe prochain des armées démocratiques de l'Entente.

Le délégué au Congrès de la Ligne fait ensuite un compte rendu des débats. Il montre avec quel sens des réalités a été établi le projet de résolution, adopté par le Congrès, sur les conditions d'une paix durable. C'est la première fois que fut étudiée, dans toute son ampleur, la question de la Société des Nations, idée soutenue depuis avec éloquence par M. Wilson, président des Etats-Unis, et à laquelle vient d'adhérer M. Ribot dans sa dernière déclaration ministérielle.

Après le compte rendu de différentes interventions et la discussion de projets à l'étude, l'Assemblée émet un vœu au sujet de la taxe des denrées de première nécessité. Si l'on veut que la taxe puisse être appliquée rigoureusement, il faut qu'il y ait une taxe uniforme dans les départements d'une même région, sinon les producteurs iront sur les marchés du département où la taxe n'existe pas en fait ou bien est plus élevée, tandis que d'autres marchés seront désertés.

Vitry-sur-Seine (Seine) :

— 11 février. — Une section est constituée. On entend un rapport très documenté de M. Besnard sur les moyens économiques propres à hâter la victoire des Alliés.

Vence (Alpes-Maritimes) :

— Janvier. — Des délégués sont désignés pour faire une propagande active dans la région.

Vienne (Isère) :

— 25 janvier. — La section, reconnaissant la répercussion que peut avoir sur la conclusion d'une paix durable l'adoption, par tous les gouvernements, des moyens pratiques d'organisation internationale préconisés par M. Wilson, souhaite que chaque section de la Ligue émette son opinion sur les solutions proposées par le Président des Etats-Unis.

LA VIE CHÈRE

Une Enquête

L'enquête ouverte par le Comité Central de la Ligue sur la question de la vie chère a montré, entre autres choses, comment, sur plusieurs points de notre territoire, les efforts d'organisations locales, — en particulier, ceux des municipalités — ont obtenu des atténuations importantes de la crise.

Qu'il nous suffise de rappeler l'exemple de Nîmes, rapporté par M. Gide. (Voir *B. O.*, p. 376),

Bien que la Ligue des Droits de l'Homme n'ait à s'occuper qu'occasionnellement de cette question étrangère, à proprement parler, à son programme, il y a intérêt, pour les ligueurs, à connaître les efforts heureux accomplis dans ce sens, à les suivre, à les recommander et à s'en inspirer.

Nous demandons à nos collègues de nous faire connaître les localités où, à leur connaissance, des réductions importantes du prix de la vie ont été obtenues, soit par voie coopérative, comme dans les exemples cités par M. Gide, soit par quelque voie que ce soit. Nous leur demandons aussi de nous indiquer, avec les chiffres qui mettent ces réductions en évidence, les conditions dans lesquelles ces résultats auront été obtenus, les obstacles qu'il aura fallu surmonter, même les noms des hommes qui auront le plus efficacement contribué au succès.

J. H.

AUX SECTIONS DE LA SEINE

Le moment est venu de reprendre les réunions régulières; jamais la nécessité n'en a paru plus urgente.

Plusieurs sections de la Seine font preuve d'une activité, qui ne tardera pas certainement à être imitée par toutes.

Nous informons nos collègues des bureaux qu'en dehors des invitations individuelles aux collègues, ils peuvent envoyer aux journaux de gauche des communiqués très brefs annonçant le jour, l'heure et le lieu de leurs réunions. Ces communiqués seront publiés.

ERRATA

Nous recevons de M. Emile Kahn la lettre suivante :

Mon cher ami,

Du lit où me retient un stupide accident, j'é prends connaissance du dernier numéro du *Bulletin* (1), et me vois obligé d'y apporter immédiatement une rectification nécessaire.

Vous savez que j'ai toujours été et reste entièrement d'accord avec vous sur la question essentielle dont traitait votre projet de lettre au Gouvernement. Si j'ai combattu l'envoi de la première partie de ce projet, c'était uniquement pour des raisons d'opportunité que les événements ont, depuis longtemps, cessé de justifier. Quant à notre accord sur le fond même, je n'en veux donner d'autre preuve que ma tournée de Pâques dans les sections du Sud-Est, où je me suis fait le propagateur de nos idées communes.

Bien cordialement à vous.

* *

Dans le numéro 7-8 du *Bulletin officiel* de 1917 (p. 316), on a pu lire (ligne 22) : « Une paix actuelle ne semble pas désirable à M. Emile Kahn... ».

Au lieu de « désirable », c'est évidemment, comme l'indique du reste le contexte, « acceptable » qu'il faut lire.

* *

— A la page 218 du compte rendu du Congrès de 1916 de la Ligue des Droits de l'Homme, il est indiqué que l'amendement de M. Edmond Benoît-Lévy, tendant à entretenir la haine contre l'Allemagne, a été « repoussé à une grosse majorité ».

M. Edmond Benoît-Lévy nous fait observer, justement, que c'est à l'unanimité moins une voix, la sienne, que cet amendement a été repoussé.

(1) B. O., p. 314.

Le Secrétaire général-Gérant : Henri GUERNUT.

Imp. LA PRODUCTRICE
rue Saint-Sauveur, Paris.



Association ouvrière.
Téléphone : Gutenberg 21-78

anciennes ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles dans la proportion d'une action nouvelle pour vingt anciennes. En dehors de la part qui leur est statutairement réservée, les actionnaires ont la faculté de faire une souscription complémentaire réductible à l'effet de participer à la souscription des actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par les souscriptions privilégiées. La répartition de ces actions se fera en tenant compte du nombre d'actions anciennes possédées par chaque souscripteur. En outre, ceux des actionnaires qui possèdent un nombre d'actions inférieur à vingt pourront, à leur choix, se réunir pour profiter de ce droit ou souscrire à titre réductible.

Le prix d'émission est fixé à 525 francs. Il est payable soit en une seule fois, soit par versements échelonnés comme suit : 125 francs en souscrivant du 25 juin courant au 10 juillet prochain ; 150 francs à la répartition du 25 juillet au 4 août et le solde, 250 francs, au plus tard le 31 janvier 1918, avec intérêts à 6 0/0 sur cette dernière somme depuis le 5 août 1917 jusqu'au jour du versement.

Tous les actionnaires voudront exercer, dans la plus large mesure possible, le double droit de souscription qui leur est réservé pour acquérir les actions nouvelles émises à des conditions particulièrement intéressantes.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Tickets garde-places dans les trains à long parcours

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat délivre des tickets garde-places en 1^{re} et 2^e classes pour les trains à long parcours circulant sur les lignes principales de son réseau, ce qui donne aux voyageurs de ces deux classes la faculté de se faire marquer des places à l'avance. — Cette faculté est, toutefois, limitée aux voyageurs partant de la gare de formation du train : des affiches apposées dans les gares indiquent les trains pour lesquels les tickets garde-places peuvent être utilisés et les gares où la délivrance de ces tickets est effectuée. — Toute place retenue à l'avance donne lieu au paiement d'un droit spécial d'un franc, quelle que soit la classe de voiture utilisée.

Les demandes peuvent être adressées à la gare par lettre, par dépêche ou par téléphone ; mais les places ne sont marquées effectivement dans le train qu'après que le droit d'un franc a été versé à la gare de départ et que le voyageur a pu présenter les titres de circulation utiles (billets ou cartes).

La location d'avance dont il vient d'être parlé cesse une heure avant l'heure réglementaire de départ du train ; mais des tickets garde-places peuvent être ensuite délivrés, à raison de 0 fr. 25 par place, soit sur le quai de départ après la formation du train soit en cours de route lorsque le train est accompagné par un surveillant de voitures.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 500 MILLIONS

Assemblée générale annuelle du 29 mars 1917

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE se sont réunis le 29 mars 1917 en Assemblée générale, sous la présidence de M. Guernaut, Président du Conseil d'administration.

Le Rapport déclare que le Conseil, tout en préparant la Société Générale à remplir le rôle qui sera dévolu aux Etablissements de Crédit dans la nouvelle organisation économique qui suivra la victoire, s'est particulièrement consacré à fournir à la Défense Nationale la plus large participation possible qui se chiffre par la somme considérable de près de **4 Milliards** aux titres divers d'Emprunts, Bons et Obligations de la Défense, Ventes et Prêts de titres de pays neutres. D'autre part, la progression constante du chiffre d'escompte ainsi que l'apurement progressif des engagements moratoires attestent la reprise des affaires et la renaissance du crédit que la Société Générale s'efforce de favoriser par tous les moyens en son pouvoir.

Après avoir indiqué les affaires auxquelles la Société Générale a prêté son concours, soit sous forme de placement d'obligations, soit comme participant à la formation ou l'augmentation du capital, le Rapport constate que la réorganisation des affaires dont la guerre a entravé le développement se poursuit d'une manière favorable. C'est ainsi que la Barcelona Traction and Power Company se trouve aujourd'hui dans une situation très améliorée permettant d'espérer que les prévisions des fondateurs seront bientôt réalisées. Quant à la Brazil Railway, sa réorganisation, entreprise par les Comités d'Obligataires constitués sous les auspices de l'Office National, est également très avancée et autorise à croire que l'affaire, d'ici peu de temps, pourra, sous une direction nouvelle, reprendre son cours normal.

Enfin le Rapport mentionne la fondation récente de la Banque du Chili qui, reprenant l'actif de l'ancienne Banque de la République, facilitera aux commerçants et industriels français les relations avec ce pays.

Le Conseil signale à l'attention des Actionnaires le labeur incessant de tout le personnel et la bonne volonté dont il donne des preuves multiples malgré la charge progressivement plus lourde qui lui incombe. Ce dévouement constant a été reconnu par toutes les améliorations et avantages qu'il était possible d'accorder.

Une fois de plus le Conseil salue la mémoire de ceux qui sont tombés glorieusement pour le salut du pays.

Sur le produit net de l'exercice qui s'est élevé à 10.771.000 fr. le Conseil a proposé de prélever 10 millions pour servir aux actions un intérêt de 4 o/o, soit 10 francs par action. Un acompte de 4 francs ayant été déjà payé, le solde de 6 francs serait distribué à partir du 2 juillet, sous déduction de l'impôt, soit net 5 fr. 54.

Les Censeurs-Commissaires se sont entièrement associés aux

conclusions du Conseil, donnant notamment leur pleine adhésion à la proposition ayant pour objet une répartition de 4 o/o.

Cette résolution, comportant également l'approbation des comptes, a été votée par l'Assemblée à l'unanimité moins cinq actionnaires.

L'Assemblée a en outre renouvelé les pouvoirs des Administrateurs sortants, MM. Crozier, Defontaine et de Sessevalle; elle a réélu Censeur, pour trois ans, M. Lavallée et nommé Commissaires pour l'exercice 1917, MM. Lavallée, Cornélis de Witt et Desroys du Roure.

L'Emprunt de la Ville de Paris

L'emprunt que la Ville de Paris émet en ce moment constitue avant tout une opération destinée à consolider la dette flottante représentée par les Bons municipaux à court terme émis successivement et renouvelés au cours de la guerre. Ce n'est qu'accèssoirement et pour un montant qui ne représentera qu'une très faible partie de l'emprunt que la nouvelle émission est destinée à procurer à la Ville des ressources nouvelles.

L'opération financière, par ses modalités, est conçue de façon aussi ingénieuse qu'avantageuse pour les deux parties contractantes.

Aux porteurs de Bons municipaux en circulation, à condition qu'ils ne soient pas échus à la date du 21 avril, la Ville de Paris accorde, conformément aux engagements pris, un droit de priorité dans la souscription des nouveaux titres jusqu'au 7 mai.

En échange des Bons à court terme rapportant 5 1/4 pour les Bons à six mois et 5 1/2 pour les Bons à un an, il sera délivré, pour un égal montant en capital, des titres au porteur ou nominatifs de 500 francs, émis à 495 francs sous forme d'obligations à cinq ans d'échéance, rapportant 5 1/2 o/o d'intérêt net.

Le porteur des Bons déposés à l'échange reçoit immédiatement, bien que non échus, les intérêts de ses Bons décomptés jusqu'au 15 juin exclus, date de départ de la jouissance des nouveaux titres, et une soulte de 5 francs par obligation souscrite.

Si l'on tient compte de ces éléments, ainsi que de la prime de remboursement de 1 o/o du capital à recueillir à l'échéance des obligations, le taux d'intérêt ressort à 5,72 o/o.

Les obligations présentent sur les Bons non seulement l'avantage de la prime de remboursement et de l'accroissement du revenu, mais surtout le bénéfice résultant de la prolongation de durée d'un placement incomparable sous le rapport de la sécurité.

Il convient de plus de faire état du privilège qui est réservé aux nouveaux titres dans la souscription des emprunts futurs à long terme émis avant le 15 juin 1922.

La Ville de Paris, de son côté, trouvera, dans la suppression des renouvellements périodiques des Bons, une diminution sensible de ses charges.

Les titres qui resteront disponibles après l'opération d'échange seront mis en souscription publique le 24 mai. Les souscriptions, ainsi que les demandes d'échanges, seront reçues tant à la caisse municipale que dans les banques et établissements autorisés par la Ville de Paris.

COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERRIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, bd du Temple, Paris (Tél. Roquette 81-16)

(anciennement 16, rue Saint-Marc)

Articles pour fumeurs

Fournitures
pour
Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX
pour exportation

PRIX TRÈS RÉDUITS
pour Coopératives régimentaires,
Camions, Bazars, Comités, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.
Faisons découvert pour Coopératives militaires

Pierres à briquets
Briquets

PIECES DÉTACHÉES

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

Papeterie

Lampes de poche, etc.

BANQUE DE FRANCE

Vente de Titres dans les pays alliés ou neutres
Souscription aux Bons de la Défense Nationale

La Banque de France transmet gratuitement en Angleterre, pour la vente, tous titres, même non timbrés, appartenant à des Français. Elle se charge également des ordres de vente à New-York, dans l'Amérique du Sud, en Suisse, en Espagne, en Hollande et dans les Pays Scandinaves.

Dans tous les Etablissements de Paris et des Départements, elle délivre séance tenante, sans frais ni formalité d'aucune sorte, tous Bons de la Défense Nationale de 100 francs, 500 francs, 1.000 francs et au-dessus.

Bons remboursables au bout de six mois et un an 5 0/0 net d'im-pôts. Intérêt payé d'avance.

Bons remboursables au bout de trois mois : 4 0/0.

La Banque avance à tout moment aux conditions réglementaires 80 0/0 de leur valeur sur les bons ayant plus de 3 mois à courir. Elle escompte à toute personne les Bons ayant au plus trois mois à courir.

Imp. LA PRODUCTRICE

51, rue St-Sauveur, Paris



Association ouvrière

Téléphone 121-78